

A photograph of a protest. In the foreground, a person with dark hair in a ponytail, wearing a teal jacket and a brown bag, is seen from behind. They are holding up a cardboard sign that reads "EVERYBODY VS RACISM" in black marker. The background is a blurred crowd of people at a demonstration, with other signs visible, including one that says "RACISM".

EVERYBODY  
VS  
RACISM

# Rapport d'activités

# 2019

# mrax

Mouvement contre le Racisme, l'Antisémitisme et la Xénophobie

MRAX ASBL

37, Rue de la Poste - 1210 Bruxelles

02 209 62 50

[mrax@mrax.be](mailto:mrax@mrax.be)

[www.mrax.be](http://www.mrax.be)

*Nos pouvoirs subsidiens:*



Réalisation : Esther Kouablan (Directrice), Malamine Fadiaba (Coordinateur EP, Animateur-formateur), Ali Nishikawa (Chargée de communication), Nicha Mbuli, Nimat Bennacer, Martin Lamand (Juristes), Nurten Kosova (Assistante sociale), Hélène Kouame (Chargée de projets, Recherche de fonds)

## Esther Kouablan, Directrice du MRAX



*« Il faut savoir que le racisme est une idéologie fondée sur le postulat que des races existent au sein de l'espèce humaine. Et qu'au sein de ces catégories de prétendues races, des personnes sont intrinsèquement inférieures et d'autres intrinsèquement supérieures. C'est donc un système de domination qui induit notre regard, en l'orientant dans sa perception de l'autre. »*

Esther Kouablan

## ÉDITO

Au moment où nous finalisons la rédaction de ce rapport, nous apprenons le départ de Carlos CRESPO, de la présidence du Conseil d'administration du MRAX.

Bien Cher Carlos CRESPO,  
Cher Président,

Nous les travailleuses et travailleurs du MRAX, tenons à vous dire merci pour ces années passées à nos côtés.

C'est avec fierté que nous vous adressons toutes notre reconnaissance et nos remerciements sincères pour la qualité de travail que vous avez accompli pendant toutes ces six années (2014 -2020) à la tête notre association, le MRAX.

En effet, c'est avec grande responsabilité et un esprit constructif que vous avez œuvré et contribué au redressement du MRAX dans des conditions extrêmement difficiles, et par moment périlleuses.

Vous quittez la Présidence du MRAX, mais laissez-nous vous témoigner qu'il est rassurant de pouvoir encore compter sur votre présence dans notre Conseil d'Administration (CA).

Nous gardons en mémoire vos efforts de redressement à nos côtés quand le MRAX a frôlé la faillite, mais aussi avec l'ensemble des membres du Conseil d'administration, votre volonté de motiver l'équipe des permanent-e-s. Cette volonté de mobilisation de votre part et cette disponibilité dont vous avez fait preuve pendant toutes ces années ont donné un résultat satisfaisant. Certes, le combat pour sortir le MRAX de sa situation difficile, reste encore à mener, malgré les résultats satisfaisants récoltés.

Nous sommes heureux de pouvoir encore compter sur votre présence et votre conduite exemplaire pour soutenir le MRAX dans l'ensemble de ses actions quotidiennes, afin de poursuivre ensemble notre combat commun : le combat contre le racisme.

Recevez par conséquent nos salutations les meilleures.

L'équipe des permanent-e-s.

BAS Ceren  
BENNACER Nimat  
BOUHJAR Abobakre  
EL AFAKI Riduan  
FADIABA Malamine  
HARRIS Catherine  
KOSOVA Nurten

KOUABLAN Francine Esther  
KOUAMÉ Amino Hélène  
LAMAND Martin  
MBULI Nicha  
NISHIKAWA Ali  
ZORSU Asiyé

# TABLE DES MATIÈRES

	INTRODUCTION	6
<b>01</b>	<b>PRÉSENTATION DU MRAX</b>	<b>9</b>
	1. L'objet social du MRAX	10
	2. L'organigramme du MRAX	11
	3. Composition du conseil d'administration	11
	4. Composition de l'équipe des permanent-e-s	12
<b>02</b>	<b>LES SERVICES AUX PUBLICS</b>	<b>14</b>
	1. L'accueil général	15
	2. Le service juridique	17
	3. Le service social	30
	4. Le service Éducation permanente	38
	5. Le service communication et documentation	53
<b>03</b>	<b>PARTENARIATS, ÉVÈNEMENTS ET ACTIONS</b>	<b>69</b>
	CONCLUSION	81

## INTRODUCTION

Le MRAX, depuis sa création s'est donné pour mission **la lutte contre le racisme, l'antisémitisme, la xénophobie et les discriminations** dans la société belge. Malgré les lois et les dispositifs mis en place pour soutenir cette lutte, force est de constater qu'une recrudescence des actes et paroles racistes dans notre société.

C'est pourquoi, une fois encore, au moment où nous rédigeons ce rapport, la situation sanitaire créée par le COVID-19 nous renforce dans notre détermination, plus que jamais d'attirer l'attention de l'ensemble des acteurs, politiques et sociaux, pour une meilleure prise en charge de la problématique du racisme dont les victimes sont, dans leur majorité, des personnes issues de la diversité.

En tant qu'acteur social de terrain, en contact permanent avec le public discriminé et face aux constats de dérives flagrantes du racisme, il devient urgent, pour lutter contre le racisme, d'unir les forces en présence, pour stopper les actions éparses contre les discriminations et les intolérances qui font chavirer notre société vers des crimes de haines et menant à des situations dramatiques.

### LES ACTIONS DU MRAX EN 2019

Le MRAX, en pleine conscience de cette urgence, a en 2019, a édité un Mémoire à l'endroit des hommes et des femmes politiques, suite à la montée des discours racistes des partis d'extrême droite, afin que ces derniers arrêtent le morcellement des actions contre le racisme et les discriminations en tout genre en vue d'un engagement réel dans la lutte pour

l'élimination du racisme dans notre société.

Une société ne se construit ni sur la haine de l'autre, ni sur la peur de l'autre, ni sur le rejet de l'autre. Une société ne se construit pas sur l'exacerbation des mémoires traumatiques. Un contexte, aussi carnavalesque soit-il, n'excuse pas le fait de troquer, de façon honteuse, la morale et le respect autour des blessures nées d'un certain nombre de faits historiques. De tels agissements sont de nature à exacerber les haines et les méfiances, plus qu'à construire une société ouverte et inclusive, une société où la cohésion sociale et le bien vivre ensemble est à bâtir par l'ensemble des composantes de la société. Il n'y a pas pire ignominie qu'une mémoire traumatique exacerbée.

**Une société solidaire, se doit de réunir dans son ensemble**, dans sa diversité avec toutes les couches sociales et toutes les communautés qui la composent pour participer à son développement. Une société solidaire se doit de prendre en compte toutes les femmes et tous les hommes qui la composent. Une société solidaire est une société dans laquelle les discriminations, sous quelques formes que se soient doivent être prohibées. Car, le racisme, l'antisémitisme, la négrophobie, l'islamophobie, la xénophobie, etc. sont opposés aux valeurs qui fondent notre état, l'État Belge.

En 2019, le MRAX n'a eu de cesse de plaider pour l'avènement de politiques plus justes, plus égalitaires. Le MRAX à travers ses animations et ses formations, et ses groupes de travail (GT) en éducation permanente a sensibilisé autour de la lutte contre les discriminations. Notre implication au sein de plusieurs plateformes de lutte contre le racisme, de lutte pour les personnes vivant

sans-papiers, des victimes de crime de haine, a raffermi notre motivation et notre volonté de lutter plus que jamais contre ces maux qui minent notre société. A travers ses permanences sociale et juridique, le MRAX a accueilli et accompagné plus de **1 500 personnes en 2019**.

Hélas, ce chiffre nous indique que contrairement à notre lutte, de plus en plus de personnes sont touchées par le racisme et les discriminations, sous toutes leurs formes. Ce chiffre révèle aussi que la lutte antiraciste est un champ bouillant qui n'arrête pas de se justifier par les actes et propos racistes de plus en plus rependues, en particulier sur les réseaux sociaux. Et qu'il reste du travail, et beaucoup de travail encore à abattre pour faire progresser les mentalités et les comportements vers un mieux vivre ensemble.

## VERS UNE SOCIÉTÉ ANTIRACISTE

En privilégiant le volet pédagogique, par la sensibilisation des jeunes inscrit-e-s dans les classes de secondaires, des adultes impliqué-e-s dans les services publics et privés, nous restons convaincus qu'il urge de faire prendre conscience.

D'abord, en déconstruisant les préjugés et discours légitimant la stratification de la société entre dominants et dominés. Cela, pour mettre en lumière et dénoncer la relation structurelle de domination qui régit les rapports sociaux et qui est à la source de toutes les formes du racisme et des discriminations.

Ensuite, de faire agir à travers la mobilisation, des racisés en priorité et des militant-e-s ensuite, afin qu'ensemble, tous et toutes puissent être informé-e-s et formé-e-s et

pour réagir face aux discriminations qu'ils subissent.

Les inégalités entre les différentes couches et catégories de la population sont de nature à créer des « présomptions de discrimination » et de racisme. L'emploi et le logement sont des espaces soumis à une forte pression discriminatoire due à la ségrégation dont certaines couches de la population sont victimes. Le fossé entre le taux de chômage des personnes issues de l'immigration ou d'ascendance étrangère dévoile une inégalité de l'accès à l'emploi et au logement de ces derniers. Le profilage ethnique est une réalité contre laquelle nous appelons à un engagement fort. Afin de sensibiliser et rendre lisible la situation de cette frange de la population, il est utile et impératif de mesurer et de publier annuellement les statistiques issues du traitement des écarts entre ces populations.

## NOUS PLAIDONS POUR

Nous plaillons pour **la mise en place d'une approche intégrale** pour coordonner et mutualiser les efforts pour lutter contre le racisme et les discriminations afin de mettre en place une politique qui favorise et concrétise réellement les mesures de lutte contre le racisme en faisant le suivi sur le terrain.

Nous plaillons pour que **les actes de racisme et de discrimination ne soient plus considérés comme des phénomènes marginaux**. En effet, il faut lutter contre la marginalisation et la banalisation des actes et discours empreints de haine et provoquant la « balkanisation » des communautés en sanctionnant les auteurs par l'adoption de lois et l'application ferme de celles-ci afin d'évincer toute

récidive. Cela permettrait de diffuser les valeurs d'égalité, de justice et de droit pour l'émergence d'une société inclusive en vue du rapprochement des différentes couches de la société et favoriser le vivre ensemble.

Nous plaidons pour **l'accroissement et le renforcement de l'implication de la société civile en faisant de la lutte contre le racisme un enjeu sociétal et politique** doté d'un budget propre, renforcé et dédié aux acteurs sociaux reconnus tant au niveau local, régional et fédéral. Il est plus qu'urgent de faire des acteurs sociaux et de la société civile les partenaires privilégiés de la lutte contre le racisme en les dotant de moyens suffisants pour mettre en œuvre des actions de sensibilisation et de lutte contre les actes et les discours haineux qui tendent à créer la méfiance entre les différentes couches de la population.

Nous plaidons pour **le renforcement et la mutualisation des dispositifs existant et développer les interventions préventives contre les faits de racisme et de discrimination** en faisant de la déclaration des droits humains un instrument de mesure des droits fondamentaux de

notre État et ainsi instaurer une veille autour des actes et paroles pour prévenir les dérives. Par l'éducation et la sensibilisation à leurs droits et responsabilités, prévenir les attitudes et les préjugés tendant à susciter le rejet de l'autre et à conduire au racisme.

Nous plaidons pour **une sanction des actes racistes et discriminant** en apportant une réponse ferme et structurée contre les faits de racisme, en protégeant et soutenant les victimes de ces actes, en refondant l'action pénale pour faire aboutir les plaintes contre les actes racistes et discriminatoires. En publiant annuellement les statistiques au niveau national.

Nous plaidons pour que **la répression des discours haineux, racistes et discriminant soit inscrite au droit pénal** pour en faire des circonstances aggravantes dans le jugement des faits de racisme au regard du droit Belge et du droit européen et international y relatif.

**Nous plaidons pour une société plus juste et plus égalitaire !**



Catherine HARRIS (Documentaliste), Riduane El AFAKI (Documentaliste)

**01**

**PRÉSENTATION  
DU MRAX**

## 1.1| OBJET SOCIAL DU MRAX

« Le MRAX est une association qui lutte contre l'antisémitisme, née il y a plus de 60 sur les cendres du génocide Nazi à l'initiative d'une poignée de Juifs résistants.»

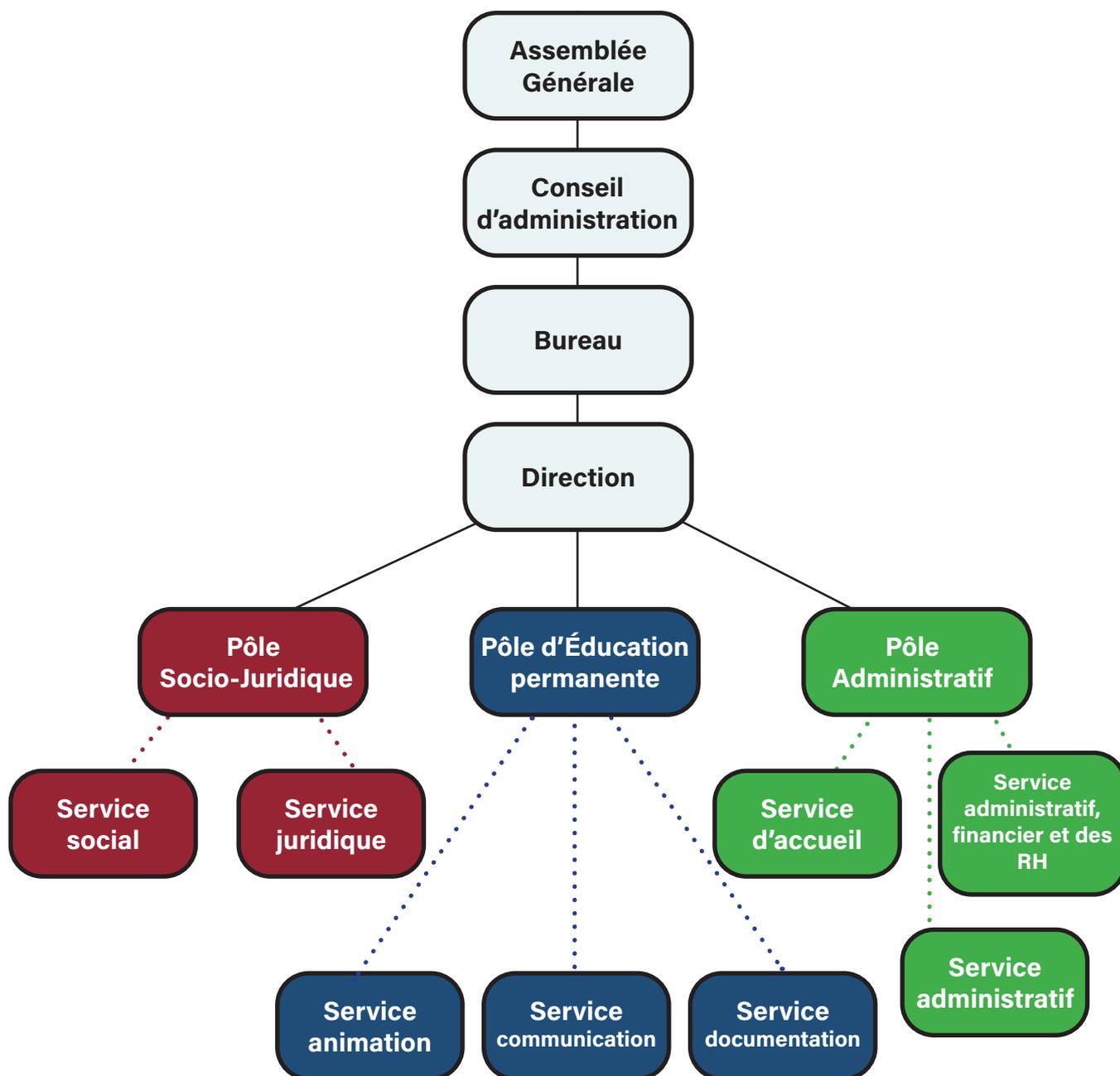
L'association a pour but la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie. Elle appelle à l'union et à l'action l'ensemble de celles et ceux qui entendent s'opposer aux discriminations, aux haines, aux préjugés fondés sur la prétendue race, la nationalité, la langue, la culture, l'origine nationale ou ethnique, la couleur, la confession ou les convictions philosophiques. Elle veut faire triompher l'amitié et la paix entre les peuples et promouvoir l'égalité et la fraternité entre les êtres humains. Elle contribue à la défense de la mémoire des victimes de persécutions racistes, commises notamment lors d'un génocide.

Elle peut accomplir tous les actes se rapportant directement ou indirectement à son objet. Elle peut notamment prêter son concours et s'intéresser à toute activité similaire à son objet. Elle met en place toute action et tout service lui permettant de réaliser ses objectifs et d'atteindre ses buts. »



*Quelques permanent-e-s, stagiaires et bénévoles du MRAX*

## 1.2| ORGANIGRAMME DU MRAX



### 1.3| LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MRAX (AU 31 DÉCEMBRE 2019)

**Administrateur Président:**

CRESPO Carlos

**Administrateurs Vice-Présidents:**

MAES Renaud

PINI-PINI Évariste Nzassé

**Secrétaire:**

EMAGNA Maximin

**Trésorier:**

LEBLANC Olivier

**Commissaires aux comptes:**

COHEN Élisabeth

DUPONCELLE Michel

**Administrateurs:**

ACHBANY Nadia

BEN SALLA Rachid

HAJJI Azzedine

MAKILUTILA Yvette

SPAAS Nele

### 1.4| L'ÉQUIPE DES PERMANENT-E-S DU MRAX

**Direction:**

Directrice : KOUABLAN Francine Esther

**Service Administratif:**

Responsable administratif, financier et ressources humaines : VERHOEVEN Micheline

**Accueil:**

Collaboratrice administrative : ZORSU Asiye

**Service Social:**

Assistante social : KOSOVA Nurten

Coordinateur Asile et Migration : ROBLEH Mahamed

**Service Juridique:**

Juriste : BENNACER Nimat

Juriste : MBULI Nicha

Juriste : LAMAND Martin (jusqu'au 14 février 2019)

**Service Communication:**

Chargée de communication : MEZIANE Nawal

Documentaliste : EL AFAKI Riduan

Documentaliste: BOUCIF Mourad

Documentaliste : RAMPELBERG Jessica (Jusqu'au 29 décembre 2019)

**Service Animation-Formation - Éducation permanente:**

Animateur : FADIABA Malamine

Animateur : BOUHJAR Abobakre

Animatrice-Formatrice : DOUTREPONT Elodie

**02**

**SERVICES  
AUX PUBLICS**

## 2.1 | L'ACCUEIL EN GÉNÉRAL

### ACCUEILLIR, ÉCOUTER, INFORMER, ORIENTER

#### CONTEXTE

Avec un service d'accueil proactif, accueillir les personnes qui font appel au MRAX, reste la première mission et le premier lieu de contact de notre public avec notre organisation.

A cet effet, notre organisation met un accent particulier sur l'accueil général, qui reste le premier miroir du MRAX. En effet, l'accueil général est géré par une employée qui exerce au sein de l'organisation depuis plus de trente-cinq années et qui par sa relation cordiale et bienveillante envers les visiteur-se-s, assure une prise en charge personnalisée à chaque personne qui se présente pour un accompagnement social ou juridique, ou qui téléphone pour s'informer sur nos différents services.

L'accueil est un moment clé et déterminant pour établir le premier palier de confiance entre le public et les différents services de notre organisation.

En 2019, l'abondance des plaintes et des signalements, générée par l'actualité de notre pays, a vu passer plusieurs dizaines de centaines de personnes. Ces personnes ont été accueillies, écoutées, informées et orientées.

En effet, en tant qu'organisation de première ligne et travaillant sur la thématique de la lutte contre le racisme et les discriminations, le service d'accueil du MRAX est une vitrine qui reçoit des personnes d'horizons divers, de communautés diverses, dont la prise en charge professionnelle et humaine a participé à fidéliser notre public et à rassurer toutes ces personnes victimes de discrimination, de racisme ou en difficulté. La quiétude, la discrétion font de l'accueil général de notre organisation un lieu privilégié dans la prise en charge des personnes.



*Asiye ZORSU (Collaboratrice administrative, Chargée de l'accueil)*

## ACTIONS

- Accueil téléphonique et physique
- Accueil et orientation du public vers les différents services de l'organisation
- Information au public
- Traduction en langue turque
- Réception et traitement des courriers de l'adresse générale de l'organisation
- Gestion des présences et absences (recueils des signatures des heures de prestation)

## PERSPECTIVES

En 2020, les perspectives 2019 n'ayant été mises en œuvre qu'en partie, nous comptons poursuivre la modernisation de ce premier lieu de contact avec le public en mettant en place un logiciel de gestion des présences pour palier à la pénibilité de la prise en charge efficace de la tâche.

Il est également prévu de permettre à la travailleuse de suivre une formation axée sur le traitement informatisé du public et des informations.

Si la pandémie a modifié notre gestion de l'accueil dès la fin du 1er trimestre 2020, notre organisation garde à cœur, tout en respectant les mesures de sécurité sanitaires, de garder ce contact au public, qui offre un premier lien de confiance et d'assurance aux personnes faisant appel à notre expertise en matière d'accompagnement.



# LE SERVICE JURIDIQUE BUREAU DES PLAINTES



## 2.2| LE SERVICE JURIDIQUE

### ACCUEILLIR, ANALYSER, CONSEILLER, DÉFENDRE

Le service juridique du MRAX assure le conseil et le soutien aux personnes victimes de racisme et de discriminations dans différents domaines de la société : accès aux biens et services, logement, emploi, espace public, espace privé, relations de voisinage, enseignement, etc.

Eu égard aux statuts de l'ASBL, le département n'est compétent que pour certains critères protégés de la loi du 30 juillet 1981 tendant à réprimer certains actes inspirés par le racisme et la xénophobie (dite loi antiracisme) et de la loi du 10 mai 2007 tendant à lutter contre certaines formes de discrimination (dite loi anti-discrimination), à savoir les critères de :

- **la nationalité**
- **la prétendue « race »**
- **la couleur de la peau**
- **l'origine nationale ou ethnique**
- **la langue**
- **les convictions philosophiques ou religieuses**

Il est à noter particulièrement, parmi ces critères, celui de la langue, car il existe peu de services compétents par rapport à ce critère sur le territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il s'agit d'un critère généralement peu invoqué et par rapport auquel une certaine forme de publicité devrait peut-être être envisagée.

Le service jouit, pour le reste, d'une bonne réputation parmi les usagers et le public, qui tient notamment à l'expertise et à la bienveillance des permanentes et permanents. De ce fait, ainsi, sans doute que du fait d'une plus grande sensibilité des personnes concernées à la possibilité de se défendre, le service juridique accueille année après année davantage de personnes.

Le service compte actuellement deux juristes dont la tâche principale consiste à traiter des signalements et qui cherchent, chaque jour, à améliorer la situation des personnes qui en consultent les permanents tout en assurant un travail de veille juridique.

Un signalement n'est pas forcément directement une plainte. Il peut s'agir d'une demande d'avis, ou d'informations, par exemple.

En ce qui concerne les plaintes, qui restent majoritaires, le travail des juristes se décline en deux étapes.

La première, qui souvent est celle de l'**entrée en contact entre le MRAX et les victimes**, consiste à écouter ces dernières et à les mettre en confiance afin de leur permettre de libérer leur parole. La détermination de la compétence du MRAX et la qualification juridique des faits ouvrent un second temps qui correspond au traitement de la plainte à proprement parler.

Après cette seconde étape, **les plaintes sont consignées dans une base de données** qui reprend tous les signalements qu'ils relèvent ou non de notre compétence et qui nous permet de mener un travail d'étude et de statistiques.

En cas d'incompétence du MRAX, la victime est redirigée vers un service qualifié, le plus souvent le Centre interfédéral pour l'égalité des chances, devenu UNIA.

Il en est ainsi, notamment, pour les dossiers où le critère en cause est l'un de ceux pour lesquels nous ne sommes pas compétents (le handicap, l'orientation sexuelle, l'âge, la fortune, l'état civil, les convictions politiques, les convictions syndicales, l'état de santé, les caractéristiques physiques ou génétiques, la naissance, l'origine sociale) mais également pour les dossiers en néerlandais.

Certains dossiers sont également redirigés vers l'institut pour l'égalité des femmes et des hommes.

Les consultations peuvent se faire dans nos locaux, par téléphone, par mail ou via notre page Facebook. Les rencontres en présentiel sont favorisées autant que faire se peut.

### Contexte politique, social et juridique 2019

Avant d'aborder les chiffres et tendances du service juridique pour l'année 2019, il nous a semblé opportun de brosser un rapide tableau du contexte politique introduit par les résultats électoraux du mois de mai et de glisser un mot sur les évolutions législatives notables advenues cette année et qui auront d'une manière ou d'une autre une influence sur notre service à l'avenir.

#### UN MOT SUR LE RÉSULTAT DES ÉLECTIONS

A la suite des élections du 26 mai 2019 – véritable électrochoc avec le succès électoral du Vlaams Belang (18,5% des suffrages) – les gouvernements des entités fédérées, nouvellement formés, ont présenté leurs accords de gouvernement, avec des programmes plus ou moins ambitieux en matière de lutte contre le racisme.

En **Région wallonne**, l'accord prévoit, en matière d'emploi, l'introduction d'un



cadre légal pour l'organisation des tests de situation<sup>1</sup>. Il précise qu'un point d'attention sera apporté à la diversité non seulement au sein des services publics mais également dans les organisations publiques et privées.

En matière d'accès au logement, sans préciser comment il entend procéder, le gouvernement a pour projet d'adopter un plan de lutte contre les discriminations.

Le gouvernement wallon devrait également apporter son soutien à la mise en œuvre d'un plan d'action interfédéral contre le racisme et la discrimination.



Au niveau de la **Région de Bruxelles-Capitale**<sup>2</sup>, le gouvernement bruxellois, dans sa déclaration de politique générale, s'est montré très ambitieux en matière de lutte contre les discriminations. Ainsi, un travail de codification législative devrait être lancé et aboutir, *in fine*, à l'adoption d'un Code bruxellois de lutte contre les discriminations.

Ce Code s'appliquera, en principe, à toutes les compétences de la Région. En outre, le gouvernement s'est engagé également à plaider auprès du gouvernement fédéral et des autres entités fédérées

<sup>1</sup> Déclaration de politique Wallonie 2019-2024, p.24 et p.50, [https://www.wallonie.be/sites/default/files/2019-09/declaration\\_politique\\_regionale\\_2019-2024.pdf](https://www.wallonie.be/sites/default/files/2019-09/declaration_politique_regionale_2019-2024.pdf)

<sup>2</sup> Déclaration de politique générale commune au Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale et au Collège réuni de la commission communautaire commune, Législature 2019-2024, p.44, <https://be.brussels/files-fr/a-propos-de-la-region/competences-regionales/declaration-de-politique-generale-commune-au-gouvernement-de-la-region-de-bruxelles-capitale-et-au-college-reuni-de-la-commission-communautaire-commune>

pour l'établissement d'un plan interfédéral d'action de lutte contre le racisme.

Dans le domaine de l'emploi et du logement, le gouvernement bruxellois s'est engagé également sur une possible révision des prérogatives de l'inspection dans le cadre de test de situation afin que l'intervention de celle-ci soit plus proactive.

L'inclusion dans les programmes scolaires de toutes les écoles bruxelloises de l'histoire des discriminations ou encore de la colonisation fait également partie des projets du gouvernement.



**La Commission communautaire française (COCOF)**, compétente, pour la Région bruxelloise, dans les domaines de la culture, de l'enseignement, des soins de santé et de l'aide aux personnes, entend, quant elle, mettre fin, pour les élèves bruxellois dans l'enseignement supérieur et l'enseignement de promotion sociale, à l'interdiction des signes conventionnels. Cette suppression ne vaudra que pour les établissements dont elle est le pouvoir organisateur.

Au niveau de la **Fédération Wallonie-Bruxelles**, en plus de veiller et d'améliorer la dynamique de la mise en œuvre du Pacte pour un enseignement d'excellence, le gouvernement s'est engagé à sensibiliser les élèves, dès le plus jeune âge, à la lutte contre le racisme et toute autre forme de discrimination. Il s'engage également à veiller à la stricte application par les établissements d'enseignement supérieur et de promotion sociale du décret du 12 décembre 2008

relatif à la lutte contre certaines formes de discrimination qu'elles soient d'ordre d'orientation sexuelle, d'origine ethnique ou de conviction religieuse, dans le respect de la jurisprudence.



Le gouvernement de la Fédération entend aussi mener un projet de réforme de l'enseignement de l'histoire coloniale belge en Afrique, plus particulièrement au Congo, au Rwanda et au Burundi, dans l'ensemble des établissements secondaires. L'intégration d'éléments liés à l'histoire des discriminations, des migrations, etc., dans les cursus scolaires et dans les projets d'éducation non formelle devraient être également pris en compte à cette occasion.

A nous, face aux acteurs gouvernementaux, de parvenir à nous positionner comme des interlocuteurs valables et difficilement contournables, afin de faire avancer les thématiques qui nous semblent les plus importantes et de promouvoir les manières de lutter qui nous semblent les plus adéquates au niveau législatif.

En ce qui concerne le gouvernement fédéral, il est encore difficile à l'heure actuelle de dire de quel bois il sera fait. Une chose est cependant certaine : il faudra se montrer particulièrement vigilants quant au programme qu'il se proposera, après 5 années d'un gouvernement de droite qui aura laissé des traces, notamment en matières migratoires.

## EVOLUTIONS LÉGISLATIVES

Malgré des élections à tous les niveaux législatifs et un gouvernement fédéral en affaires courantes, des lois, décrets et ordonnances ont été adoptés et ratifiés dans les domaines de compétence du MRAX en 2019.

On peut noter, en particulier, que le **5 mai 2019** a été ratifiée une loi qui est venue modifier l'article 20 de **la loi du 30 juillet 1981 tendant à réprimer certains actes inspirés par le racisme et la xénophobie**.

Un cinquième alinéa sanctionne désormais la négation, la minimisation grossière, la justification ou l'approbation « *des faits correspondant à un crime de génocide, à un crime contre l'humanité ou à un crime de guerre [...] établis comme tels par une décision définitive rendue par une juridiction internationale, sachant ou devant savoir que ce comportement risque d'exposer soit une personne, soit un groupe, une communauté ou leurs membres, à la discrimination, à la haine ou à la violence, en raison de l'un des critères protégés ou de la religion [...]* ».

Par conséquent, le service juridique du MRAX est compétent pour connaître des signalements concernant ce type de faits.

Ajoutons que ladite loi, portant des dispositions diverses en matière pénale, a modifié le Code pénal afin de favoriser les mesures alternatives dans la prise en charge de la délinquance inspirée par le racisme ou la xénophobie et de mieux lutter contre la récidive en matière de discrimination.

« *Le juge peut donner des indications afin que le contenu de la peine de travail ait un rapport avec, respectivement, la lutte contre le racisme ou la xénophobie, la discrimination, le sexisme et le négationnisme, de manière à limiter le risque de commettre de nouvelles infractions similaires* ».

Par ailleurs, le 11 février 2019<sup>3</sup>, un Arrêté royal est venu fixer les conditions de l'action positive telle que visée aux articles 10 de la loi du 30 juillet 1981 et de la loi du 10 mai 2007. Pour rappel, les actions positives sont des mesures spécifiques destinées à prévenir ou à compenser les désavantages liés aux critères protégés, en vue de garantir une pleine égalité dans la pratique.

Au niveau de la **Région de Bruxelles-Capitale**, le **Code du logement** autorise en son article 214bis les agents du Service d'inspection générale à réaliser des tests de situation en matière de discrimination à l'accès au logement.

Un arrêté du 21 mars 2019 fixe désormais les règles d'exécution en la matière<sup>4</sup>. L'article 9 dudit arrêté d'exécution opère une forme de réécriture de l'article 211 du Code en y invoquant expressément les « *critères protégés [...] attribués par association* ». La discrimination par association vise la situation qui survient lorsqu'une personne est traitée différemment en raison des liens qui l'unissent à une autre personne qui présente un des critères protégés.

Enfin, le 25 avril 2019, afin d'assurer une politique de diversité et de lutte contre les discriminations au sein de la fonction publique locale bruxelloise, la **Région de Bruxelles-Capitale** s'est dotée d'une **ordonnance-cadre**<sup>5</sup>. Ainsi, chaque administration locale doit élaborer un plan d'action diversité qui a une durée de deux ans et devra, également, désigner un « **manager de la diversité** ». De plus, un chapitre est consacré à la lutte contre les discriminations dans les relations de travail au sein des administrations locales.

<sup>3</sup> [http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi\\_loi/change\\_lg.pl?language=fr&la=F&table\\_name=loi&cn=2019021109](http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi_loi/change_lg.pl?language=fr&la=F&table_name=loi&cn=2019021109)

<sup>4</sup> [https://www.etaamb.be/fr/arrete-du-gouvernement-de-la-region-de-bruxellescapit\\_n2019012352.html](https://www.etaamb.be/fr/arrete-du-gouvernement-de-la-region-de-bruxellescapit_n2019012352.html)

<sup>5</sup> [http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi\\_loi/change\\_lg.pl?language=fr&la=F&cn=2019042527&table\\_name=loi](http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi_loi/change_lg.pl?language=fr&la=F&cn=2019042527&table_name=loi)

## Chiffres et Tendances 2019

Au cours de l'année 2019, **566 signalements** ont été enregistrés par le service juridique du MRAX. Par signalement, on vise toutes les prises de contact avec le service.

Le service juridique, en tant que service de première ligne, s'occupe principalement de l'accueil, du conseil et du suivi juridique des personnes ayant fait l'objet de racisme et de discriminations.

L'intervention pour des cas individuels soumis au service peut prendre la forme d'un simple conseil/avis (53 cas) ou nécessite une intervention effective de notre service juridique (349 cas).

MOTIF DU CONTACT	
Demande d'interview	16
Transmission d'une information	16
Demande d'avis/conseil	53
Demande d'information	132
Dossier racisme/discrimination	349
TOTAL	566

En plus de ce type de signalements, d'autres signalements individuels parviennent au bureau des plaintes mais ne nécessitent pas une démarche particulière de notre association car l'auteur ne souhaite pas que les faits dénoncés donnent lieu à un quelconque suivi. Ils sont alors classés sous la rubrique transmission d'une information (16 cas) ou demande d'information selon l'objet de la demande (132 cas).

Des demandes d'interview sur le cadre juridique de la lutte contre le racisme et les discriminations parviennent également au bureau des plaintes (16 cas).

Par conséquent, **62 % des signalements** traités étaient en **lien direct** avec notre mission de bureau des plaintes.

## BUREAU DES PLAINTES

# 349

dossiers racisme et discrimination

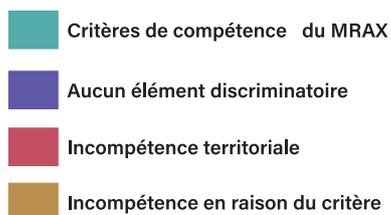
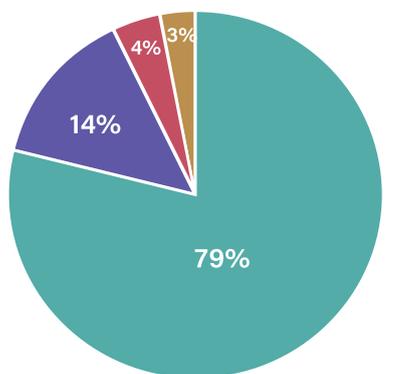
Dans la présente section, ne seront analysés que les seuls signalements en lien avec la mission principale du service juridique, à savoir le traitement de plaintes pour racisme et discrimination. L'analyse se fera selon la nature du comportement incriminé, selon le domaine social et, enfin, selon le fondement raciste en cause.

Ces chiffres reprennent toutes les demandes ayant nécessité une action du bureau des plaintes en 2019.

COMPÉTENCE	
Compétence du MRAX	274
Aucun élément raciste ou discriminatoire	48
Incompétence territoriale	13
Critère état de santé	3
Critère du genre	2
Critère de l'orientation sexuelle	6
TOTAL	349

Le bureau des plaintes peut être saisi pour des faits de racisme et de discriminations pour lesquels il n'est pas compétent. Cette incompétence peut être lié au critère protégé en cause ou en raison du lieu des faits (Région flamandes ou hors Belgique).

Compétences 2019



Lorsque le service est incompétent territorialement, malgré que le critère en cause relève de notre compétence, nous réorientons les personnes vers UNIA ou, pour les dossiers hors Belgique, vers l'organisme national compétent en matière de racisme et de discriminations. En cas d'incompétence en raison du critère protégé, la réorientation se fait soit vers UNIA soit vers l'institut pour l'égalité des femmes et des hommes (compétent pour le critère du genre).

## ANALYSE DES DOSSIERS SELON LA NATURE

Par nature de l'acte, il faut entendre le comportement « incriminé ». Pour un même dossier, plusieurs comportements peuvent être relatés. Cela entraîne un différentiel entre le nombre total de dossiers et l'analyse des dossiers par nature.

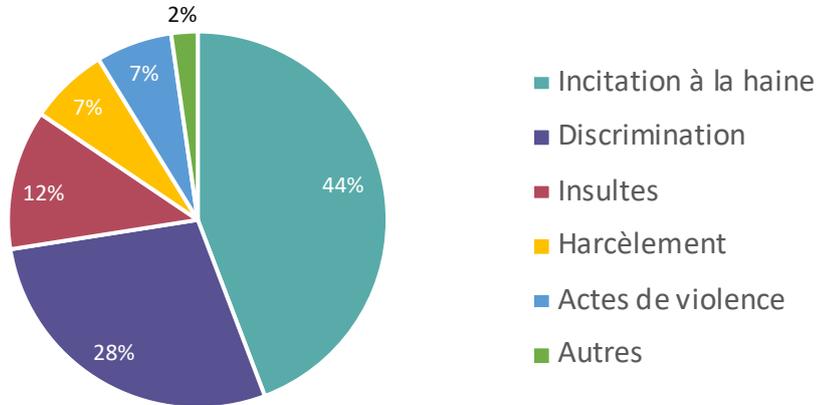
A noter que la catégorie autre correspond à un comportement qui n'est pas repris dans une des rubriques spécifiques.

DOSSIERS SELON LA NATURE	
Autres	9
Actes de violence	26
Harcèlement	27
Insultes	48
Discrimination	113
Incitation à la haine	177
<b>TOTAL</b>	<b>400</b>

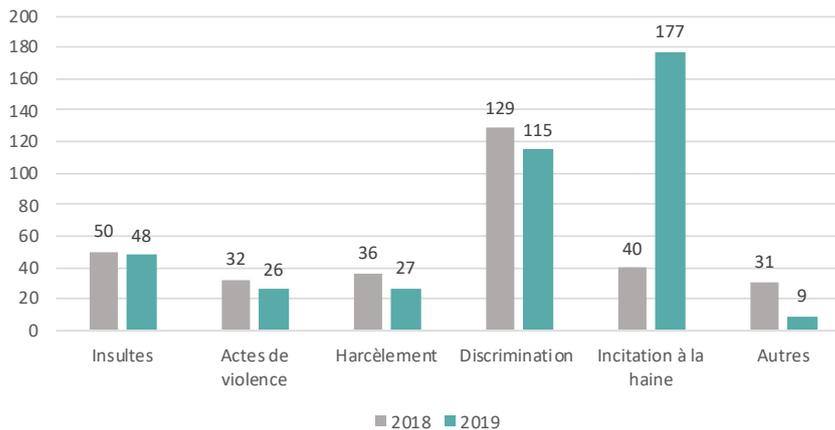
Contrairement aux années précédentes, la plupart des personnes s'étant adressées au service juridique ont dénoncé un discours de haine. Si ces discours, repris sous la rubrique « **incitation à la haine** », ne représentaient que 40 dossiers en 2018, 177 dossiers ont été encodés en 2019 sous cette rubrique. Ce qui correspond à **une augmentation** de plus de **340 %**.

Ensuite, viennent les discriminations avec 113 dossiers encodés en 2019 pour 129 en 2018 (-12,4%), **les insultes** avec 48 dossiers, pour 50 (-4%), le **harcèlement** avec 27 dossiers en 2019 pour 36 dossiers l'année précédente (-25%) et enfin les **actes de violences** avec 26 dossiers en 2019 pour 32 en 2018 (-18,75%).

Tendances dossiers selon la nature de l'acte 2019



Comparaison tendances selon la nature 2018-2019



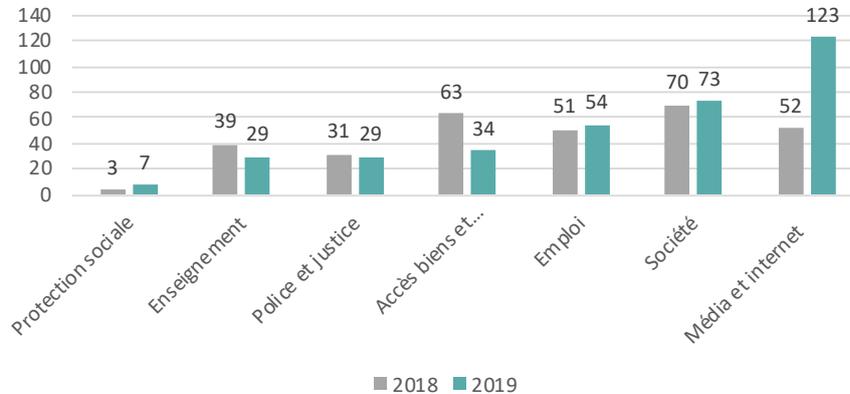
Nous constatons donc une baisse relativement faible de ces dossiers comparativement à la hausse importante de ceux concernant les **incitations à la haine**. Cette différence entraîne une hausse totale relativement importante puisque l'on passe de 309 dossiers pris en charge en 2018 à 400 en 2019, ce qui représente une **hausse** de près de **29,5%**. On peut noter que cette hausse n'est pas nouvelle : en 2017, 257 dossiers seulement avaient été pris en charge.

**ANALYSE DES DOSSIERS SELON LE DOMAINE**

Le bureau des plaintes intervient dans tous les domaines visés par les législations antiracisme et la législation anti-discrimination, à savoir **l'emploi, l'enseignement, l'accès aux biens et services, médias et internet, société, justice et police, et, enfin, protection sociale**.

Nous notons en 2018, une augmentation du nombre de signalements dans le domaine des « **média** ». Cette tendance se confirme en 2019 puisque nous avons relevé **123 dossiers** relevant de cette rubrique cette année.

### Comparaison selon le domaine tendance 2018-2019



Les principaux signalements concernaient des propos et/ou commentaires publiés sur Facebook (96 dossiers). Les 17 autres dossiers concernaient, notamment, des vidéos sur YouTube.

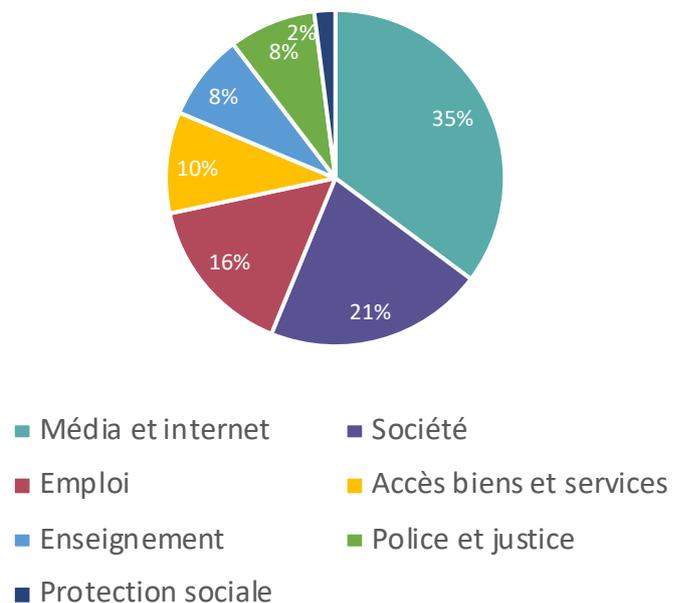
Avec une augmentation de plus de 136,5% par rapport à 2018, ce domaine est de loin le plus important cette année, alors que l'an passé il n'occupait encore que la troisième place, quoi qu'il ait déjà été en augmentation à l'époque. Il est de notoriété publique qu'internet et les réseaux sociaux sont un terrain particulièrement propice au déploiement des discours de haine et nos chiffres ne font que le confirmer. Ils marquent que nous nous devons d'être encore plus vigilants en ce qui concerne ces pratiques.

DOSSIERS SELON LE DOMAINE	
Média et internet	123
Société	73
Emploi	54
Accès biens et services	34
Enseignement	29
Police et justice	29
Protection sociale	7

En deuxième position, on retrouve le domaine des « relations entre particuliers » avec 73 dossiers. Un chiffre relativement stable, puisque l'on comptait 70 dossiers en 2018 (+4%). Les relations interpersonnelles, que se soit dans l'espace public, l'espace privé ou les relations de voisinage, occupaient encore la première position en 2018.

Ensuite, des discriminations dans le domaine de l'emploi ont été encodées pour

### Tendances selon le domaine 2019



54 dossiers cette l'année. Là aussi, il s'agit de chiffres relativement stables, avec une légère augmentation (+5%), puisqu'en 2018, nous relevions 51 dossiers en ce domaine. Contrairement à 2018, le quart des dossiers concernaient en 2019 le secteur privé marchand.

En quatrième position, avec 34 dossiers enregistrés, on retrouve « l'accès aux biens et services ». On retrouve dans ce domaine, l'accès au logement, aux moyens de transport, l'accès aux biens et services auprès d'un prestataire privé - professions libérales, ou l'accès aux lieux de loisirs. En 2018, nous relevions 63 dossiers en la matière, la baisse du nombre de signalements y est donc franche (-46%).

En 2019, 29 dossiers concernaient le domaine de la police et de la justice. Les comportements signalés visaient principalement la police (21 dossiers). Nous constatons ici aussi une certaine stabilité dans les chiffres puisque nous comptons 31 dossiers en 2018. Le domaine de l'enseignement compte également 29 dossiers pour 39 en 2018 (-25%). Enfin, le domaine de la protection sociale a été signalé pour 7 dossiers.



Nicha M'BULI (Juriste)

## ANALYSE DES DOSSIERS SELON LE FONDEMENT

Pour rappel, le service juridique du MRAX n'est compétent que pour connaître des signalements ayant pour fondement les critères dits « raciaux », à savoir la prétendue « race », la couleur de peau, la nationalité, l'origine nationale ou ethnique, la langue et les convictions philosophiques ou religieuses.

Il faut encore ajouter que certains comportements signalés ne rentrent pas dans la définition légale de la discrimination (un traitement différencié fondé sur un des critères protégés et qui ne peut être justifié). Dans cette hypothèse, le service informe l'auteur de l'incompétence du service en vulgarisant la législation.

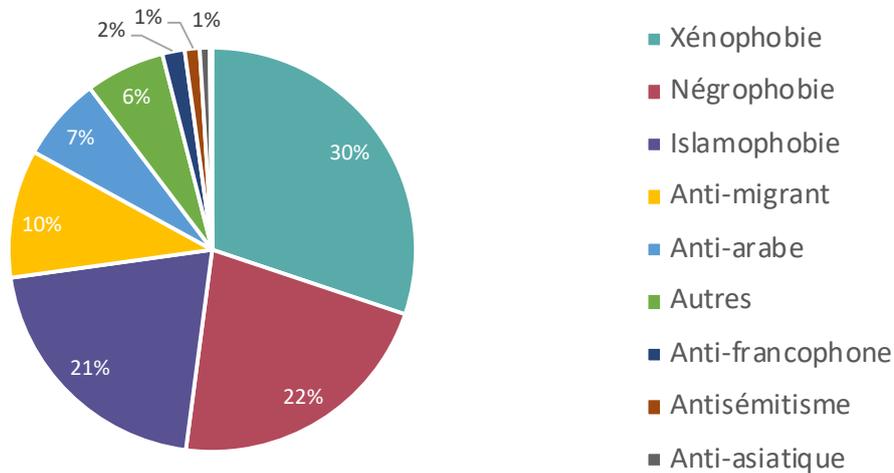
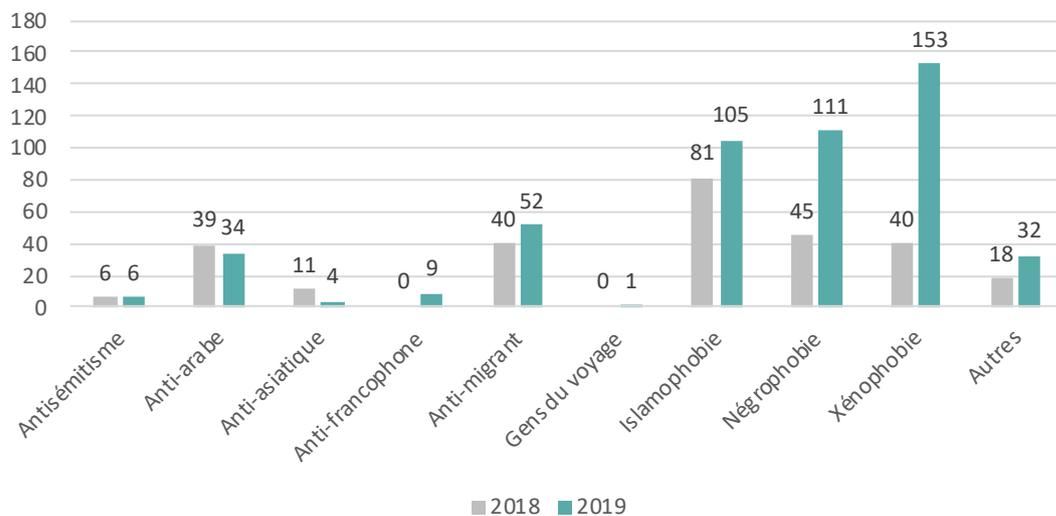
En ce qui concerne le fondement de la plainte, nous constatons une augmentation du nombre de signalements sous la

FONDEMENT	
Xénophobie	153
Négrophobie	111
Islamophobie	105
Anti-migrant	52
Anti-arabe	34
Autres	32
Anti-francophone	9
Antisémitisme	6
Anti-asiatique	4
Gens du voyage	1
TOTAL	507

rubrique « **xénophobie** ». Alors qu'ils ne représentaient que 40 dossiers en 2018, ces dossiers étaient au nombre de 153 en 2019. Avec cette **augmentation de 282,5%**, ces dossiers se classent en première position des signalements.

Viennent, ensuite, les dossiers ayant pour

## Tendance dossiers selon le fondement 2019

Comparaison selon le fondement  
tendances 2018-2019

fondement la « **nérophobie** » avec 111 dossiers. En 2018, 45 dossiers avaient un tel fondement. L'augmentation est donc de plus de **146,5%**. Les signalements référencés « **islamophobie** », malgré la troisième place de ce fondement avec 105 dossiers, accusent une augmentation de plus de **29,5%**.

Suivent les signalements « **anti-migrant** » avec 52 dossiers (40 dossiers en 2018) et « **anti-arabe** » avec 34 dossiers (39 dossiers en 2018).

Sous la rubrique « autres fondements » (32 dossiers), sont regroupés les signalements dont le fondement n'est pas spécifiquement référencé.

Notons que le service juridique n'a eu à traiter que peu de dossiers ayant pour fondement « gens du voyage » (1 dossier), « **anti-asiatique** » (4 dossiers), « **antisémitisme** » (6 dossiers) et, « **anti-francophone** » (9 dossiers)

## Perspectives

Le service juridique a connu, par rapport aux années antérieures, une légère augmentation du nombre des plaintes traitées.

Alors que notre société ne semble pas s'orienter vers une baisse structurelle du racisme qui y sévit, le service veillera à maintenir le cap et de continuer à assurer le meilleur suivi possible dans un maximum de dossiers.

Afin de rendre compte des diverses missions que le service juridique rend au public, nous avons essayé, même s'il est impossible de refléter tout le travail de terrain effectué par notre équipe de deux juristes, de répertorier tous les signalements/ contacts du service juridique.

En plus des dossiers, de nombreuses personnes ont contacté le service afin d'obtenir des informations sur la législation en vigueur que ce soit pour une présentation dans le cadre d'un cours ou une interview pour un travail de fin d'études. Des demandes d'avis et de conseils pour une situation perçue comme discriminatoire nous sont également parvenues en grand nombre.

Le service manque clairement de ressources et ne peut répondre à toutes les sollicitations qui lui parviennent. Nous faisons de notre mieux pour ne léser personne, notamment les étudiants, mais la gestion de l'insuffisance de personnel dans notre service exige de prioriser notre intervention.

En effet, répondre à l'ensemble des sollicitations nuit indubitablement à la qualité du suivi des dossiers en cours et constitue un obstacle non négligeable à l'accomplissement d'autres tâches tout aussi essentiels pour un service juridique de première ligne : suivi et analyse de la législation, de la jurisprudence et de la doctrine, travail de vulgarisation, formations, etc.

Face à cet état de fait, plusieurs pistes s'offrent à nous.

## Les pistes

### 1. Modifier les horaires

Il pourrait s'agir de modifier les horaires de permanence, ou de réorganiser le premier contact avec le MRAX afin que davantage de travailleurs y soient impliqués, par exemple, afin de dégager du temps pour le traitement des dossiers qui demande des compétences plus spécifiques.

### 2. Travail d'identification

Nous pourrions aussi mener un travail d'identification claire des autres acteurs luttant contre les discriminations (services sociaux, associations...) vers lesquels le service pourrait réorienter davantage les auteurs de signalements qui ne concernent qu'accessoirement le racisme.

### 3. Définir les spécialités

Enfin, mieux définir les spécialités de chacun des permanents du service pourrait permettre, dans certains cas, de mieux répartir les dossiers et de les gérer de façon plus efficiente.

Cela étant, aucune de ces mesures ne permettra de combler les difficultés que nous rencontrons clairement du fait du manque de moyens humains et financiers du service.

En effet, à l'heure où nous devrions pouvoir tirer des données récoltées dans le cadre de nos missions davantage d'analyses de situations ; alors que nous devrions pouvoir, aussi, réorienter les personnes qui nous consultent en organisant éventuellement des groupes de travail des personnes concernées suivant certaines questions récurrentes, nous peinons à suivre le rythme des signalements et n'avons pas l'occasion de faire davantage que le strict suivi des dossiers individuels. Et cela sans compter le fait que ces dossiers sont chaque année plus nombreux entre nos mains.

À l'heure actuelle, nous ne pourrions assumer le suivi de beaucoup plus de dossiers, et nous ne pouvons, par conséquent, nous permettre de publiciser davantage notre existence. La chose serait pourtant nécessaire, en vue de promouvoir une effectivité accrue de la législation anti-discrimination ainsi qu'une prise de conscience des premiers concernés.

D'autre part, le personnel du service est aussi constamment tiraillé, là encore du fait du manque de moyens, entre ses différentes missions. En effet, chacun est conscient que l'implication du MRAX dans la coordination NAPAR ou dans le soutien aux luttes des

personnes sans-papiers, ainsi que l'ensemble du travail de réseautage et de formation du personnel d'associations partenaires, par exemple, nuisent, forcément, au travail de première ligne auquel l'ensemble du temps de travail ne suffirait pas encore.

Une implication accrue du MRAX et de son service juridique dans les luttes des personnes sans papiers serait pourtant bienvenue, alors que nous avons plutôt été obligés de la faire décroître ces dernières années.

En effet, celles-ci ont été marquées par une oppression très forte à l'encontre des personnes sans-papiers : politique de criminalisation, accroissement des places de détention dans les centres fermés, enfermement des familles avec enfants mineurs, absence totale de dialogue avec le Gouvernement fédéral. Face à cette oppression, il est important de reprendre l'initiative et de mener une lutte offensive en usant des moyens nécessaires à la protection des personnes visées par ces politiques.

Or le soutien à la lutte des sans-papiers se fait non seulement au niveau logistique et juridique mais également politique. Ce dernier prend, notamment, la forme de la participation du MRAX à la plateforme de soutien des sans-papiers réunie, autour des différents groupes de personnes sans-papiers, des comités de citoyens, des associations et des syndicats.

L'incapacité causée par le manque de moyens entraîne un certain épuisement mental au sein du service qui ne se résoudra que par des engagements de personnel et l'allocation de moyens supplémentaires.



# LE SERVICE SOCIAL



Nicha M'BULI (Juriste), Nurten KOSOVA (Assistante sociale)

## 2.8 | LE SERVICE SOCIAL

Notre assistante sociale assure les permanences de son service les mardi, jeudi et vendredi.

Les démarches qu'elle entreprend pour les usagers prennent des formes diverses : **demande d'aide sociale, aide médicale, démarches administratives** (demande de régularisation, de nationalité, etc.). En cas de nécessité, une orientation vers le service juridique interne ou des services spécialisés en externe est conseillée.

Le service social est régulièrement sollicité sur des questions liées au **droit des étrangers** : mariage, regroupement familial, asile, nationalité, etc.

Grâce à une expérience de plus de trente années au MRAX, notre assistante sociale a développé une réelle expertise dans son domaine.

D'autres acteurs associatifs, et jusqu'à certaines administrations orientent leurs publics vers notre service (CPAS, commune, ONE, professeurs d'écoles sociales, etc.).

Toutefois, le manque de moyens est un frein à la mise en place de certaines actions et à la bonne assistance de ces personnes.

Si les retours qui nous reviennent de la part de notre public sont positifs en termes d'écoute, d'accompagnement et de suivi, nous espérons dans un avenir proche pouvoir renforcer la capacité institutionnelle du service social afin d'offrir notre assistance et notre soutien à un plus grand nombre de personnes.

Les besoins sociaux en la matière sont, nous le constatons régulièrement, très très importants.

Les langues parlées par les personnes ayant recours à notre service social étant diverses, l'absence d'interprète au sein de notre association nous oblige à mettre à contribution les membres de l'équipe parlant l'arabe, le turc, le lingala, le bambara, le peulh, le créole, le wolof, l'anglais, le néerlandais et le malinké.



## Chiffres et tendances 2019

### PROFIL DU PUBLIC EN 2019

En 2019, 999 personnes se sont présentées à la permanence du service social du MRAX. Le nombre de fréquentation du service est en **hausse** manifeste par rapport à 2018 (721 dossiers traités) : plus de **38,5%**.

**999**  
personnes s'étant  
adressées au MRAX

Le public ayant recours au service social est très varié. Plus de 58 nationalités ont poussé la porte de nos locaux, avec majoritairement des personnes de **nationalité belge (266) et marocaine (253)**.

Néanmoins, il faut noter que, en raison de la spécialisation de notre service social en droit des étrangers et de la diversité des langues parlées par l'équipe des permanents, que 99% de notre public est d'origine étrangère.

En ce qui concerne le lieu de résidence, les personnes qui consultent le service social viennent principalement de la Région de Bruxelles-Capitale, avec une prévalence de **schaerbeekoïses (268), de tennodoïses (224) et de bruxelloises (216)**.

La réputation du service est telle que quelques dossiers concernaient des résidents de communes flamandes.

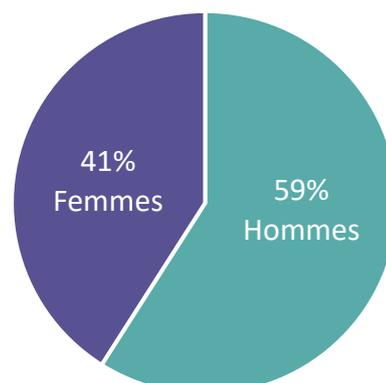
La position géographique du MRAX, entre la Gare de Bruxelles-Nord et la station de métro Botanique, joue un rôle non négligeable.

Le public était majoritairement masculin (59%) et composé d'adultes et de jeunes adultes, présents sur le territoire belge depuis plus de 5 ans.

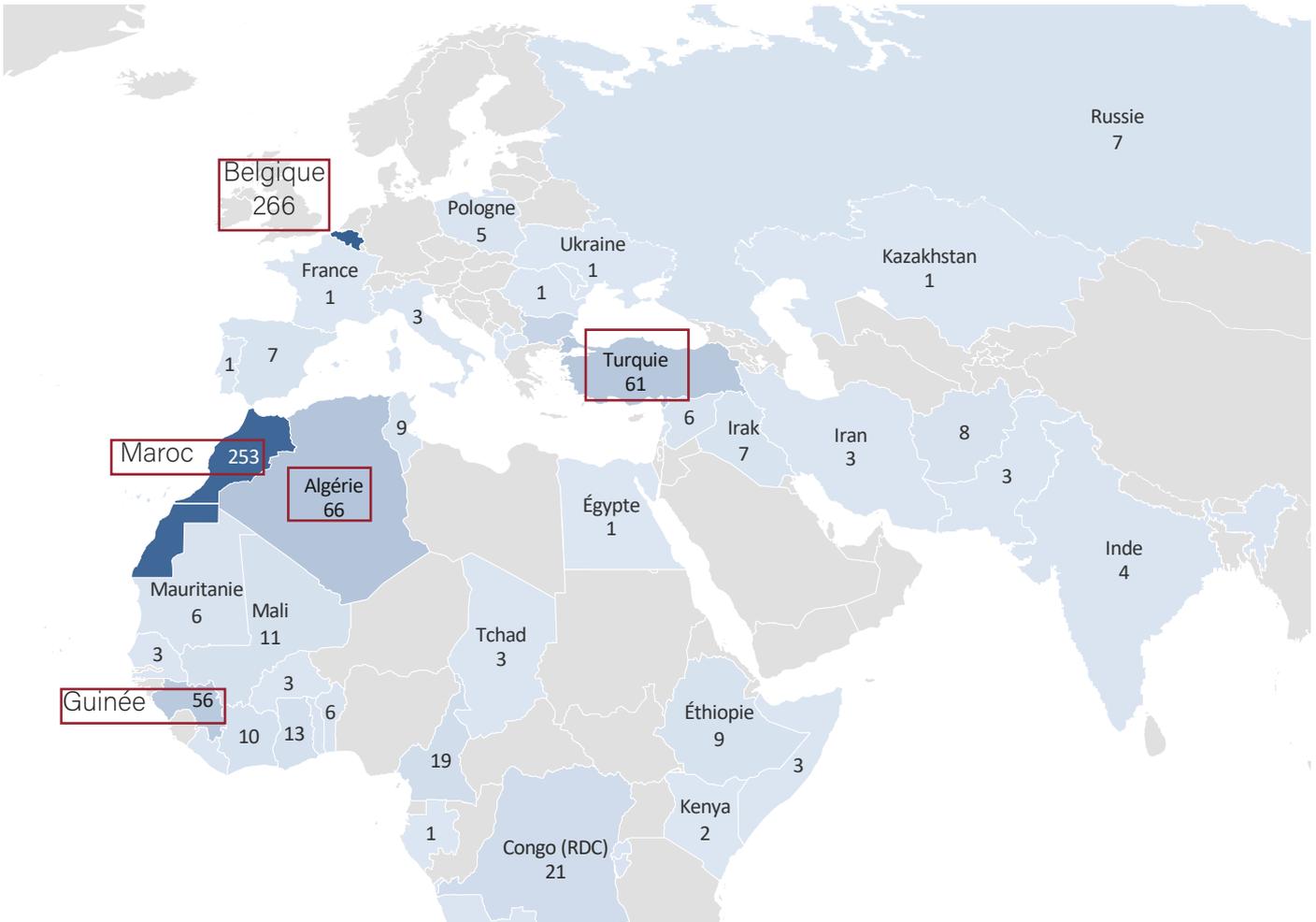
L'information ou l'accompagnement dont peuvent bénéficier les personnes ayant recours au service social prend la forme d'une permanence individuelle pouvant porter sur des thématiques larges liées au droit étrangers ou à toute autre question pour peu qu'elle ait trait à notre objet social et qu'elle recouvre les compétences du service. En 2019, plus de 60 % des demandes concernaient une thématique large.

Les personnes ayant eu recours au service social ont tendance à revenir lorsqu'elles rencontrent un problème dans leurs démarches administratives ou tout simplement pour obtenir des informations ou des éclaircissements sur une situation précise. En 2019, les consultations de personnes que nous avons déjà reçues représentaient 38% du total.

Genre en 2019

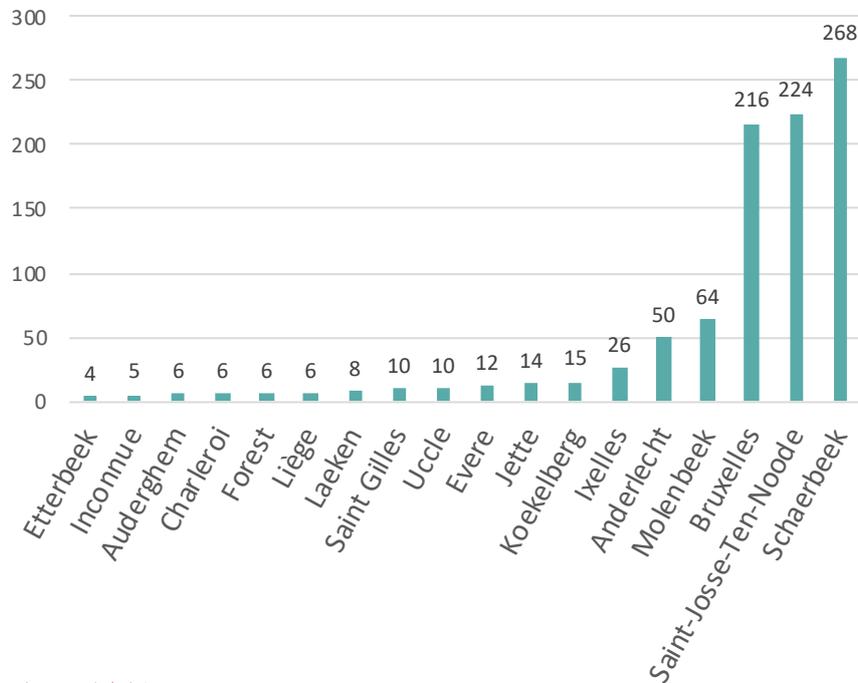


## Nationalités principales en 2019



Nationalités	Nombre de personnes
Albanie, Angola, Apatride, Brésil, Burkina Faso, Colombie, Egypte, Equateur, France, Gabon, Inde, Iran, Italie, Kazakhstan, Kenya, Kosovo, Liban, Libéria, Macédoine, Mexique, Moldavie, Pakistan, Palestine, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, République Dominicaine, Roumanie, Rwanda, Sénégal, Somalie, Tchad, Ukraine, Uruguay	1 ≤ 5
Afghanistan, Bénin, Burundi, Côte d'Ivoire, Espagne, Ethiopie, Ghana, Irak, Mali, Mauritanie, Russie, Syrie, Togo, Tunisie	6 ≤ 15
Cameroun, RDC, Réfugié, Bulgarie	16 ≤ 50
Guinée, Turquie, Algérie	51 < 70
Maroc, Belgique	250 <

## Quelques communes de résidence 2019



## NATURE DE LA DEMANDE

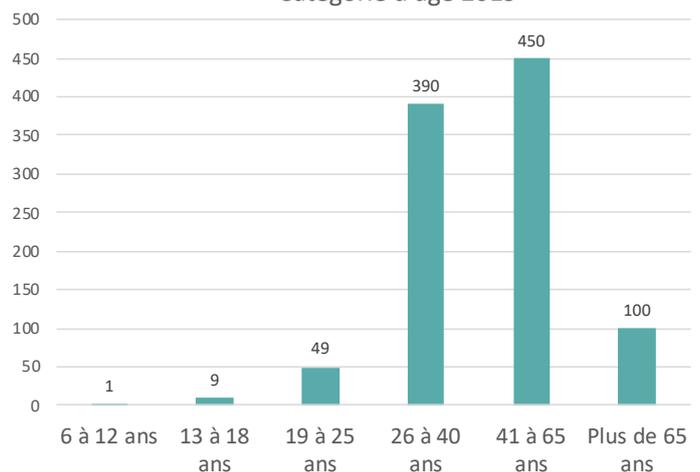
Si le service social a reçu 999 personnes, il a eu à traiter **1071 demandes** distinctes car un même dossier peut comporter différentes questions.

En 2019, les matières prédominantes étaient **les droits sociaux, le regroupement familial, la régularisation pour circonstances exceptionnelles - article 9 bis - et l'inscription à la commune.**

Cette classification est presque identique à celle constatée en 2018.

Sous l'étiquette « droits sociaux », sont principalement repris les dossiers visant à une information ou un soutien administratif concernant des démarches auprès d'un CPAS (RIS, aide sociale, AMU) des services gérant les pensions, d'une Mutuelle ou des services gérant

## Catégorie d'âge 2019



les allocations familiales. Le service comptabilisait, en 2019, 210 demandes relatives à ces droits, pour seulement 130 en 2018, ce qui représente une augmentation de plus de 61,5 %.

Le durcissement des conditions d'accès au « regroupement familial » (en 2013), principalement en ce qui concerne la condition de moyens des subsistances stables, réguliers et suffisants ( plus de 1482 euro net/mois en 2019), auquel s'ajoute, pour certains dossiers, une redevance de 204 euros, ont fortement impacté le travail du service social.

**1071**  
demandes traitées  
par le service social

En effet, ces dossiers nécessitent, en plus de donner l'information pertinente pour le cas soumis, une analyse et un suivi accru afin de s'assurer que tout est en ordre pour introduire le dossier auprès de l'ambassade de Belgique dans le pays d'origine de la personne qui doit rejoindre ou auprès de l'office des étrangers.

A titre d'exemple, pour les personnes ne remplissant pas la condition de moyens des subsistances stables, réguliers et suffisants, le montant étant à titre indicatif, le service social aide la personne à établir

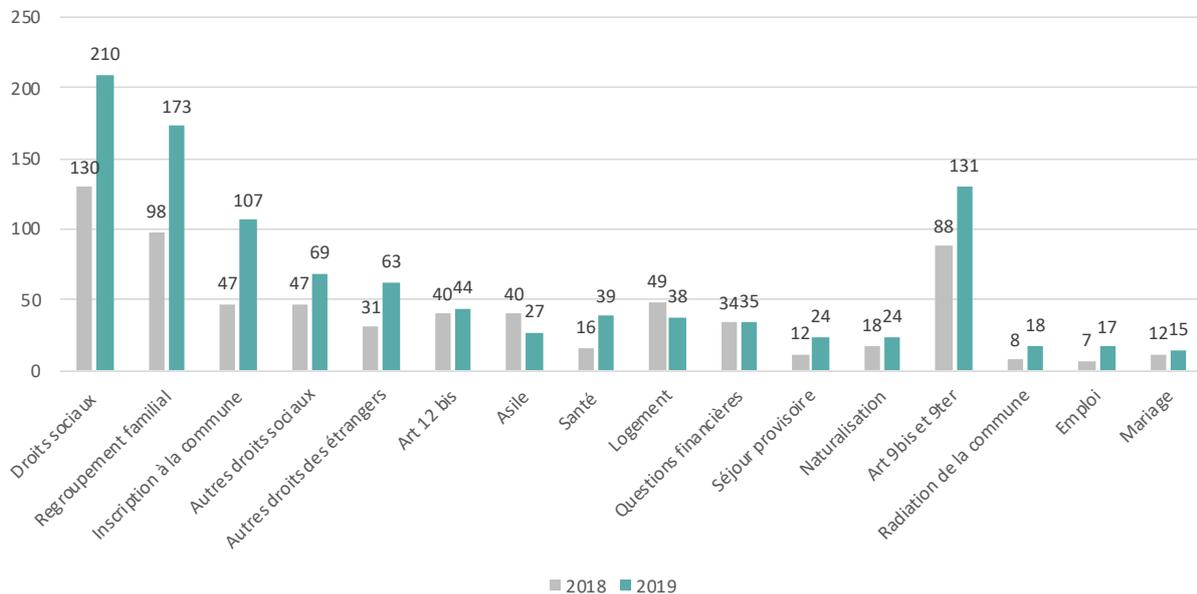
Nature de la demande	Nombre
Formation, Adoption, Demande de Visa touristique, Scolarité, Permis de travail, Famille	1 < 10
Mariage, Emploi, Radiation de la commune, Art 9ter, Naturalisation, Séjour provisoire	11 < 25
Questions financières, Logement, Santé, Asile, Art 12bis	30 < 45
Autres droits des étrangers, Autres droits sociaux	60 < 70
Inscription à la commune, Art 9bis, Regroupement familial, Droits sociaux	100 < 215

le budget de son ménage et recueille tous les documents nécessaires à cet effet pour démontrer à l'Office des étrangers que le ménage dispose de toutes les ressources nécessaires pour ne pas constituer « une charge déraisonnable » et que l'OE accepte d'examiner l'examen de fonds du dossier. Avec 173 demandes enregistrées en 2019, on constate une augmentation de 76,5 % par rapport à 2018 (98 demandes).

La spécificité de notre service social, l'expérience de plus de trente ans de notre assistante sociale en droit des étrangers et l'implication du MRAX dans la lutte des personnes sans-papiers pour leur régularisation, font que la plupart des personnes s'adressant à notre service social, sont des personnes sans titre de séjour en Belgique.

Le service social n'introduit pas de dossier de régularisation. Toutefois, son rôle consiste

Comparaison tendances nature de la demande 2018-2019



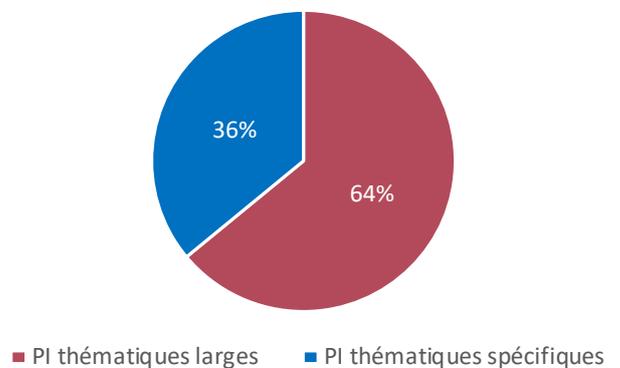
non seulement à informer les personnes sur l'évolution du droit des étrangers mais également, dans certains cas, à les assister dans la constitution de dossier et/ou assurer un suivi administratif de leur dossier une fois la demande introduite.

Par conséquent, une part non négligeable de la permanence individuelle est consacrée à la procédure de régularisation de séjour soit sur base de l'article 9 bis soit sur base de l'article 9ter de la loi du 15 décembre 1980.

En 2019, le service social a ainsi enregistré 110 demandes relatives à la régularisation pour circonstances exceptionnelles.

L'article 9bis est l'unique espoir pour les personnes sans-papiers de se voir un jour accorder un titre de séjour en Belgique. Cet article prévoit que «l'autorisation de séjour peut être demandée auprès du bourgmestre de la localité où il séjourne». Règle de forme par excellence, cet article n'identifie pas quelles sont ces circonstances exceptionnelles. Par conséquent, un arbitraire total, dénoncé

Catégories d'activités 2019



depuis de nombreuses années par le MRAX, d'autres associations, des avocats, et d'autres règnes dans ce domaine en Belgique.

Cette situation implique, d'une part, que le MRAX continue absolument à se tenir aux côtés des concernés, non seulement dans leurs luttes pour une transformation de la législation, mais aussi au cours des démarches qu'elles et ils entreprennent pour résoudre les problèmes que leur pose leur statut d'un point de vue individuel.

Le principe de précaution, après écoute et analyse de la situation individuelle soumise, implique aussi que le service social redirige les concernés vers d'autres services pouvant apporter une aide concrète avocats spécialisés en droit des étrangers en raison des graves conséquences pouvant découler d'une demande mal introduite (décision négative, détention, expulsion). Cette précaution est d'autant plus nécessaire depuis l'introduction, en 2015, du paiement d'une redevance conditionnant la recevabilité du dossier (358 euros).

Le service social a traité 107 demandes individuelles concernant cette situation au cours de l'année 2019, pour seulement 47 demandes en 2018, ce qui constitue donc une augmentation de 127,5 %. Ces demandes ne concernaient que 47 requêtes introduites auprès du service social.

L'intervention du service, au-delà du stade informatif, peut prendre la forme, par exemple, d'un accompagnement de la personne concernée lors de ses démarches auprès de l'administration communale.



# ÉDUCATION PERMANENTE ANIMATION-FORMATION «VIVRE-ENSEMBLE»



## 2.9| ÉDUCATION PERMANENTE ANIMATION-FORMATION « VIVRE-ENSEMBLE »

En 2019, trois évènements majeurs allaient marquer la vie de notre structure :

- **L'avènement d'une nouvelle Directrice** qui a su mettre en avant une méthode et une organisation du travail d'une part, et une gestion dynamique, inclusive et plus participative d'autres part.
- **La prise en main stratégique par la nouvelle Directrice d'une situation d'endettement chronique** (qui a failli nous conduire à la faillite) se traduira par l'obtention d'Éducation Permanente en axe I et par l'épuration d'une grande partie des dettes accumulées depuis 2012.
- **La nouvelle gestion initiée en alliance avec le Front Syndical**, a pu remobiliser, impliquer et motiver les travailleurs, permettant ainsi la fin de divers conflits connus par le passé. Le MRAX commence à retrouver sa renaissance !

À l'équipe du pôle d'éducation permanente et du service d'animation-formation (Aboubakre BOUHJAR, Elodie DOUTREPONT, Malamine FADIABA et la stagiaire Hélène KOUAME) dont les expertises inestimables nous ont permis de grimper les pentes raides dans les Groupes de Travail (G.T) dans des situations très complexes.

Motion spéciale à nos partenaires stratégiques que sont le Collectif Mémoire Coloniale Lutte contre les Discriminations (CMCLD) et Change Asbl pour leurs contributions et implications successives dans le GT Désaliénation et Décolonisation

et le GT Enseignement de la Colonisation par les études des Humanités Classiques Africaines. Sans eux nous n'aurions pas obtenu autant d'heures en Éducation Permanente.

### MISSIONS DU SERVICE

Cette année la responsabilisation des travailleurs et la planification des actions, suite à de riches discussions avec la Directrice Francine Esther KOUABLAN, ont permis de renforcer le Pôle d'Éducation Permanente et la mise en place de Groupes de Travail fonctionnels.

Il faut retenir que les expériences de terrain des animations et formations ont permis aussi de mieux structurer nos interventions. Cette nouvelle politique avec une certaine dose d'autonomie interne a permis aux animateurs plus de prise d'initiatives et de créativité pour la matérialisation d'un nombre important d'activités pédagogiques.

**Nos actions stratégiques** prises en compte dans la mise en œuvre conçues sous la supervision de la nouvelle Directrice ont donné satisfaction aux animations des Groupes de Travail (renforcement institutionnel - cohérence dans la gestion de l'équipe - structuration de nos politiques d'intervention sur le terrain). Cette façon de faire ne cadre pas avec les objectifs et le déroulement de la pédagogie antiraciste adaptés aux besoins du terrain.

L'éducation à l'antiracisme est diverse et variée. Elle est constamment en évolution en fonction des enjeux sociétaux et des publics cibles. Cette réalité nous interpelle

et nous amène à varier les publics cibles avec un savant dosage. Il s'agit de s'adapter et d'innover nos pratiques et outils pédagogiques.

Nous soulignons sur la base d'expériences vécues, que dans une association militante qu'est le MRAX, il est quasiment suicidaire d'exclure des travailleurs professionnels de la réflexion et de nier leur qualité de militant. En effet, il est prouvé que c'est avec des militants engagés et leurs expériences vécues sur le terrain, que nous pourrons contribuer efficacement à enrichir et nourrir la réflexion du CA, et de l'association.

Le Pôle d'Éducation Permanente doit avant tout former et animer ses propres militants pour que ces derniers puissent jouer leurs véritables rôles dans la conscientisation populaire. C'est une des tâches pour l'unité de vue politique et organisationnelle du Mouvement.

De la sorte, nous espérons d'un aboutissement du transfert de compétences individuelles et collectives d'un public vers un autre dans l'esprit de l'EP.

La redéfinition des rapports sociaux à notre avis, sur le champ de l'éducation antiraciste comme cas d'aspiration collective vers l'égalité des chances, passera nécessairement par la mise sur pied d'un mouvement autonome et pluraliste, s'occupant exclusivement de la lutte contre des propos, comportements et actes racistes.

## Nos activités

Nous pouvons noter que l'année 2019 a été riche en activités même si ces dernières n'ont pas été bien articulées et capitalisées dans le cadre de la massification et de la visibilité attendu du Mrax. C'était pour nous un choix qui met l'accent sur l'édification structurelle et le respect de nos engagements en EP et en Cohésion sociale. Enfin, aboutir à des activités en direction de plus de publics suppose des moyens humains et financiers plus conséquents. Nous en sommes conscients et nous nous y préparons.

## 1. GT DÉSALIÉNATION ET DÉCOLONISATION

Les GT décolonisation / désaliénation en partenariat avec le Collectif Mémoire Coloniale et la Lutte contre les Discriminations (CMCLD) et autres participants malgré quelques difficultés d'organisation et de planification a fonctionné des samedis après-midi dans nos locaux (Salle de réunion). Les travaux de ce GT sont enthousiastes, riches en discussions et ont enregistré le grand nombre de participant.

Les contenus développés ont toujours des liens avec la colonisation et la désaliénation comme facteur de prise de conscience. Ce GT a dégagé au fil de ses rencontres **la notion de racisme** en mettant en exergue toutes ses formes ouvertes et

sournoises que le racisme peut revêtir.

Ce travail a consisté à remonter aux **sources du racisme** et à étudier ses **conséquences** au quotidien mais aussi à montrer du doigt les **conséquences ultimes** du racisme, tels que les crimes et les génocides de peuples à travers l'histoire.

Construire des alternatives à travers un travail de désaliénation pédagogique et d'émancipation socio-économique et culturels des dominées. Ce GT a réuni 835 présences durant 202 heures d'animation.



**COLLECTIF MÉMOIRE COLONIALE  
& LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS**

*"Ce qui est fait pour nous, sans nous, est fait contre nous."*



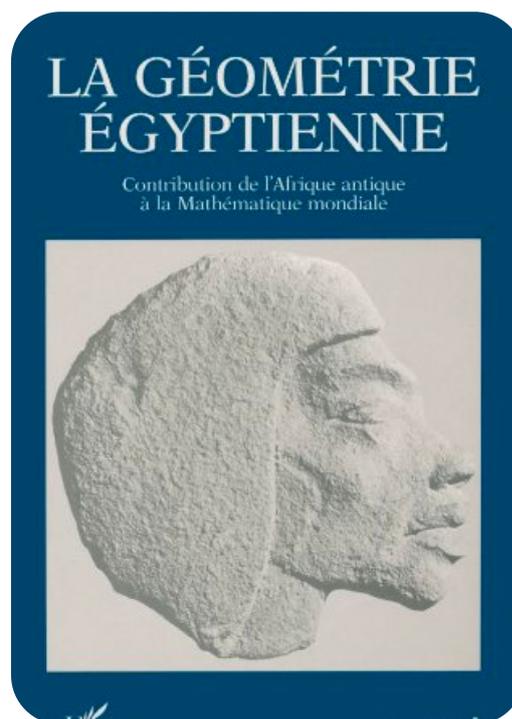
## GT Histoire de la Colonisation et Études des Humanités Classiques Africaines

« Tout peuple possède ses propres Humanités Classiques qui contribuent à forger son identité culturelle et sa vision de son destin. L'étude de celles-ci englobe l'examen méthodologique de la production scientifique, technique, littéraire, philosophique et artistique de ses ancêtres les plus lointains, sans oublier le domaine des Sciences Sociales (us et coutumes, spiritualité, cultures et traditions).

Historiquement, nos **Humanités Classiques Africaines**, couvrent une période historique qui va de **l'apparition des premières cités vers 9 000 avant l'ère chrétienne dans la région de Nabta** (Ouest d'Abou Simbel) à la conquête de l'Égypte par Alexandre le Grand en 332 avant l'ère chrétienne).

Les notions de repères historiques et de continuité historique sont donc essentielles dans la formation conscience historique des individus pour un recul de l'aliénation culturelle.

**Le Professeur Théophile Obenga** nous rappelle qu'aucun «peuple du monde qui vit aujourd'hui n'ignore ou feint d'ignorer son passé, son histoire.



Tout peuple du monde qui vit aujourd'hui vit avec sa mémoire culturelle. Il est nécessaire et utile de connaître son histoire, l'évolution culturelle de son peuple, dans le temps et dans l'espace, pour mieux saisir et comprendre le progrès incessant de l'humanité, y contribuer aussi, en toute lucidité et responsabilité» (Cf. La géométrie égyptienne, L'Harmattan/Khepera, Paris).

Celui-ci développa l'idée pertinente que les civilisations de la vallée du Nil (Égypte, Nubie) devront à l'avenir servir de socle pédagogique dans le domaine de l'enseignement scolaire en Afrique et au-delà (diaspora africaine).

Lors de ce GT, nous avons enregistré 146 présences durant 45h d'animation.

### **L'origine africaine de l'humanité ou l'origine africaine de l'homme moderne.**

En paléoanthropologie, **l'origine africaine de l'homme moderne** est le modèle théorique dominant le plus ancien pour décrire l'origine et les premières migrations humaines de l'homme moderne, Homo sapiens.

Cette théorie est connue du public sous le nom anglais d'Out of Africa et sur le plan scientifique sous le nom de « hypothèse d'une origine unique récente ». L'hypothèse selon laquelle l'homme est originaire d'Afrique est formulée dans **La Filiation de l'homme et la sélection liée au sexe** de Charles Darwin, publié en 1871.

Toutefois, l'idée est restée une spéculation jusque dans les années 1980, lorsqu'elle est finalement corroborée par l'étude de **l'ADN mitochondrial**, alliée à des éléments fondés sur l'anthropologie physique de spécimens archaïques. »

## 2. ANIMATIONS FORMATIONS (EP ET COHÉSION SOCIALE)

Notre service intervient souvent dans les établissements scolaires pour des campagnes d'**information**, de **vulgarisation** et de sensibilisation pour **prévenir et lutter** contre le racisme. Conscient des enjeux, notre pôle pédagogique a l'ambition de contribuer à la généralisation d'une **philosophie antiraciste de type nouveau** dont la nécessité se fait de plus en plus sentir dans nos sociétés multiculturelles. C'est la raison pour laquelle, nos interventions se basent sur une approche de la pédagogie antiraciste une analyse critique sur plusieurs héritages tels que :

- Les préjugés racistes au quotidien (leurs origines, rôles et fonctions).
- Le racisme de type colonial dont les prolongements marquent les rapports sociaux actuels.
- Le racisme culturel qui se dirige vers les populations immigrées et réfugiés, en particulier celles des pays du sud.
- La shoa : comprendre son histoire

- Le travail de mémoire partagé et d'histoire de l'immigration
- Les leçons d'Auschwitz pour lutter contre l'antisémitisme et la xénophobie ou comment éduquer à l'antiracisme.

Nos animations et formations, tant en cohésion sociale qu'en EP ont eu 1020 présences pour 220h d'activités. Nos outils d'animation et de formation utilisées de manière ludique et participative dans nos modules participent à une mobilisation pour prévenir des danger sur la cohésion sociale, à sensibiliser sur nos vécus de stéréotypes et préjugés négatifs au quotidien, et à vulgariser pour l'autonomisation et la participation à la citoyenneté responsable ; par la **connaissance scientifique, historique, anthropologique et la compréhension des mécanisme des discrimination que se fera le changement des rapports de forces.**

La coordination des Groupes de Travail a été assurée par Malamine FADIABA, assisté de Mahamed Roubleh BOURALE.

## A PROPOS DES ACTIVITÉS RÉGULIÈRES

Parmi les principales activités, l'équipe du Pôle d'Éducation Permanente, d'animation et de formations, s'est fortement impliquée dans :

Nos activités reposent essentiellement sur une démarche pédagogique par **l'information, la sensibilisation, la vulgarisation** pour mieux contribuer à la cohésion sociale et au mieux vivre ensemble.

- **L'information** consiste à sensibiliser à la compréhension des stéréotypes et des préjugés (leurs origines, rôles et fonctions) et l'orientation des personnes victimes ou prétendues victimes du racisme par des propos, comportements et actes racistes au quotidien dans les espaces privés et publics. Il y a aussi des personnes qui nous contactent afin de solliciter notre expertise dans différents domaines, allant de l'orientation vers d'autres structures et du conseil sur des cas concrets de discriminations et de racismes dans le cadre scolaire, familial ou autres et des conseils plus généraux par rapport à la mise en place d'activités dans le cadre leur travail (écoles, associations, etc.).
- **La sensibilisation** et la conscientisation de différents publics sur des questions du racisme, de l'antisémitisme, de la xénophobies et autres discours de rejet et de haine qui se font essentiellement à travers nos animations et formations à partir d'outils adaptés aux contextes et aux groupes.
- **La vulgarisation** à travers des outils d'analyses critiques et de productions scientifiques dans des projets initiés et dans les Groupes de Travail. C'est

surtout par la formation des animateurs volontaires et des animateurs dans diverses associations que se fera des relais dans la multiplication des outils actualisés à partir de nos journées thématiques. Pour les animations et les formations, notre pôle, se charge de la coordination, de la mise en place des stratégies et actions dans le champ pédagogique au MRAX. Encore en 2019, en plus d'information, de sensibilisation et de vulgarisation dans le cadre de l'Éducation Permanente, il a fait des programmes d'animations et de formations autant dans les écoles qu'avec des associations partenaires. Les activités d'animation et de formation à la demande ont été concentrées sur nos journées thématiques (**voir point : contenus de nos activités**). Ces activités sont menées par les permanents du Pôle EP sur la base de demandes ciblées et parfois ponctuelles.

## CONTENU DES ACTIVITÉS

Il faut noter qu'en 2019 dans nos interventions, tant dans nos formations que celles des animations, l'accent a été mis sur l'approfondissement de notre approche systémique à travers cinq journées thématiques :

### **Stéréotypes et préjugés**

Les animations ont pour but de sensibiliser aux différentes thématiques liées à une lecture trop souvent « raciste » et discriminatoire des réalités sociales. Nous cherchons dans ce cas de conscientiser par rapport aux phénomènes des stéréotypes, des préjugés, des amalgames, des boucs émissaires, le rôle des médias etc.),

### **Racismes et discriminations**

En partant des acquis, des représentations des participants, et des cas concrets à travers le temps et l'espace, nous définissons dans une démarche globale, le contexte du racisme, des discriminations et leurs conséquences dans la vie individuelle et de groupe pour chercher de manière participative des pistes de solutions alternatives.

C'est amener les participants à déconstruire ces mécanismes, de formuler des hypothèses pour dépasser ces mécanismes et d'élaborer des alternatives d'actions positives à partir de leurs vécus quotidiens. Car pour nous, face aux racismes et autres discriminations, il faut toujours agir.

### **Migrations et Diversités culturelles**

Nous travaillons ici sur les préjugés liés à l'évolution et à la capacité d'adaptation du racisme différentialiste surtout dans le cadre des migrations et de la gestion de la

diversité culturelle. A partir des exemples concrets d'émigration belge en Europe et ailleurs et des immigrations au fil du temps des non belges. Les migrations et les diversités culturelles sont des facteurs d'enrichissement, d'ouverture et contribuent à la connaissance de l'autre et aux métissages culturelles et biologiques.

### **Identités et le « Vivre ensemble »**

Tous différents, tous égaux. En quoi sommes-nous différents et en quoi sommes-nous égaux ? Le concept d'Identité reflète le monde moderne notamment ses liens avec le monde extérieur. Les mutations sociales exigent une adaptation constante de l'individu sinon, il se retrouve vite exclu.

Il y a et en aura aussi de nouvelles identités en marge de la société. Nos multiples identités sont-elles parfois meurtrières si elle ne sont pas bien comprises ? Que dire des communautés et du communautarisme ? Solidarité ou repli identitaire ? Le concept de l'identité touche la personnalité (le moi), les niveaux anthropologiques (valeurs), sociologiques (classes sociales, catégorie, etc.).

C'est un concept qui se structure au niveau des divers peuples, des sociétés, par rapport, à l'image de soi, à la personnalité et au statut social. Alors se pose le comment s'armer et construire de manière sécuritaire un « Vivre Ensemble » face aux dynamiques identitaires ?

### 3.

## PARTENARIATS ET ÉVÉNEMENTS

### CMCLD

Avec Mémoire Coloniale et la Lutte contre les Discriminations au-delà des animations et discussions dans le GT Désaliénation et décolonisation, nous avons mené des visites guidées dans l'espace public à Bruxelles. (voir *Rapport PCI de Malamine sur Visite Guidées décoloniales*).



### Refuge Bruxelles-Brussels Opvanghuis -

Le 23 mai, le MRAX a été invité à participer à l'inauguration du Refuge. Un partenariat plus soutenu avec cette organisation est en cours de réalisation en vue de mettre en place des animations et formation visant à déconstruire les préjugés et stéréotypes à destination du public du Refuge.



### NOS PARTENAIRES



### Change ASBL

Avec Change Asbl, les activités étaient concentrées sur l'Enseignement de la colonisation et à l'initiation à l'histoire des humanités classiques africaines à travers le GT Histoire de la décolonisation.



### Associations de Mons

Ateliers intergénérationnels d'animation sur la « **Décolonisation des Esprits et décolonisation de l'Espace Public** ». Ces ateliers de discussions ont travaillé sur l'initiation des thématiques liées à l'histoire africaine (l'Afrique Précoloniale – l'Afrique Coloniale – l'Afrique Postcoloniale, le Devenir Africain), Migrations et Cohésion Sociale, Diversités culturelles et le Mieux vivre ensemble. Les ateliers se poursuivront toute l'année 2020, tous les samedis.

## Ma plume contre le racisme

Le concours 'Ma plume contre le racisme' consiste à proposer, aux classes de 5<sup>ème</sup> secondaire des écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles un thème autour duquel les élèves sont encouragés à explorer les enjeux de la lutte contre le racisme. Chaque année, nous fournissons aux écoles une citation ainsi qu'une fiche pédagogique qui retrace le combat d'une ou plusieurs personnalités. Pour la nouvelle édition du concours, nous proposons aux jeunes de découvrir l'histoire de Sémiré Adamu.

La citation à partir de laquelle les élèves sont invités à produire un texte:

**« Je ne me considère pas comme une réfugiée mais comme une criminelle parce que c'est comme ça que je suis traitée ».**  
**Sémira Adamu**

Les partenaires: InforJeunes, La ligue des droits humains et FWB



## RésistanceS

Notre partenariat avec RésistanceS asbl a vu la mise en œuvre de plusieurs activités dont les samedis en RésistanceS.

Cette première édition du « Samedi de Résistances » est marquée par l'étroite collaboration entre les deux associations organisatrices de l'évènement, le MRAX et RésistancesS.be. Luttant toutes les deux pour des causes qui se rapprochent et face à la montée importante de l'extrême-droite dans les paysages politiques européen et belge, ces deux associations ont cherché à organiser une journée consacrée à :

- Établir le bilan critique de trente années de lutte contre l'extrême-droite en Belgique
- Définir ce qu'est réellement le mouvement des « gilets jaunes »
- Dénoncer les polémiques et les dérives identitaires au travers des mots employés.





### ARC - Mise en place de collaboration

C'est ainsi que nous avons participé à la « donnerie » organisée par le ARC au mois d'octobre.

Un projet de formation et d'animation d'un atelier axé sur les préjugés et stéréotypes à destination du public de l'ARC est en cours de finalisation, et dont les objectifs sont les suivants : Dans sa thématique « Culture et société », l'ARC s'intéresse aux sphères de l'existence sociale qui se trouvent de plus en plus colonisées par des logiques propres au marché capitaliste (alors qu'elles en étaient auparavant relativement protégées), en considérant que de telles logiques produisent un rapport de force

entre le marché et les citoyens défavorable à la défense et à la promotion des droits de ces derniers.

Or, contribuer à une transformation de ce rapport de force implique de s'allier aux luttes qui se mènent actuellement afin de défendre ces sphères de l'existence sociale des logiques marchandes et capitalistes, mais aussi afin d'imaginer des nouveaux rapports sociaux qui s'exceptent de ces logiques.



## La ville de Bruxelles

### Stage civique

Le Département de l'Instruction publique a signé avec le MRAX une convention de collaboration en 2019 pour recevoir des élèves de 5ème secondaire. La ville de Bruxelles, « *En tant que Pouvoir organisateur, {...} reconnaît le rôle primordial de l'enseignement dans la construction d'une société démocratique, équitable, solidaire et respectueuse de chacun. Nos écoles veulent préparer tous les élèves à être des citoyens responsables, capables de contribuer au développement d'une société démocratique, solidaire, pluraliste, équitable et ouverte par l'apprentissage de l'objectivité, du respect mutuel et de la pensée libre et autonome.* »



### Des stagiaires

En dehors d'une convention signée avec la Ville de Bruxelles (Département Instruction publique- Cellule Administration) pour accueillir des élèves des établissements scolaires, nous continuons également d'accueillir des stagiaires d'autres écoles et universités pour les encadrer tout comme des personnes cherchant des bibliographies et autres références.

## Démarches et méthodologies

### Colonisation et décolonisation

Notre démarche s'appuie sur la pédagogie de l'autonomie et de la libération.

Sa méthode s'appuie sur ses quatre phases que sont **l'Imprégnation, la Déconstruction, la Reconstruction et l'Évaluation**.

Dans ces étapes indispensables surtout dans ce type d'animation concernant l'éducation antiraciste où les participants sont les véritables acteurs du contenu de l'animation et/ou de la formation. L'animateur-formateur est un chef d'orchestre qui ne joue que le rôle de facilitateur.

Cette démarche globale, nous amène à encourager nos partenaires à s'inscrire dans une approche globale. Cette démarche a l'avantage de mieux travailler avec des participants sur les deux phases essentielles que sont la déconstruction (prise de conscience, conscientisation) et reconstruction (positionnement et recherche alternative de pistes d'actions positives).

De fait, le but est de donner aux participants à travers la dynamique de groupe l'occasion de travailler à partir de leurs représentations par rapport à la diversité, l'immigration etc. et de les amener à une remise en question visant à les inciter à un changement d'attitude et de comportement en fonction des nouveaux acquis.

*En effet, nos modules sont basés sur des mises en situation, des analyses collectives qui se font de manière ludique. Chaque animateur possède des ressources afin de mener des activités tout à fait originales et cohérentes par rapport aux publics rencontrés. Conjointement ce travail*

*demande bien évidemment un dévouement et un engagement très important en ce qui concerne les préparations et le dégagement au niveau des horaires notamment (soirées, week-ends).*

NB: De grands efforts sont faits cette année par le CA et la Direction, pour une meilleure prise en charge des travailleurs dans ce genre de cas (motivation et prise en charge matérielle tant sur le plan professionnel que sur le plan organisationnel).

### PUBLICS CIBLES

Contrairement aux années précédentes, les animations et formations ont plus axé cette année, auprès de publics adultes en termes de nombres d'interventions dans les GT (un public très hétérogène, étudiants, employés, candidats réfugiés, animateurs, indépendants, ... et âgé entre 25 et 35 ans pour la plupart).

Le GT Désaliénation /Décolonisation le GT Histoire de la Colonisation ont accueilli des participants de diverses catégories en vue de formuler des recommandations et propositions alternatives aux problèmes des discriminations dans les secteurs de l'emploi, logement et l'enseignement.

### Des publics de différentes associations

tels que *les associations militantes, les CPAS* – primo arrivants, syndicats – étudiants et élèves – apprenants en alphabétisation et en FLE, etc ont aussi bénéficié de la collaboration fructueuse du MRAX.

Ces publics sont essentiellement composés de populations dites « d'origines étrangères » ou d'immigrantes avec comme conséquences une orientation tant soit peu revendicative.

## Perspectives 2020

Le combat à l'éducation antiraciste du MRAX est plus qu'actuel. La Belgique est un exemple en Europe, de pays d'immigration. Différentes communautés venant de tous les horizons et de cultures diverses y cohabitent.

Notre pays était aussi une puissance colonisatrice avec des conséquences dans les rapports dans l'espace privé comme dans l'espace public. Ces réalités sont en elles-mêmes de grandes richesses, mais elles sont aussi sources de divers conflits du fait de référents culturels différents.

Elles interpellent à plus d'un titre notre organisation à poursuivre ses efforts dans le domaine de la formation et l'animation afin contribuer de manière significative à la construction d'un mieux vivre ensemble.

Poursuivre les GT et s'ouvrir à de nouvelles thématiques dans le vaste champ antiraciste. Cibler toujours nos publics traditionnels et aller à la conquête de nouvelles cibles pour faire face au racisme institutionnel.

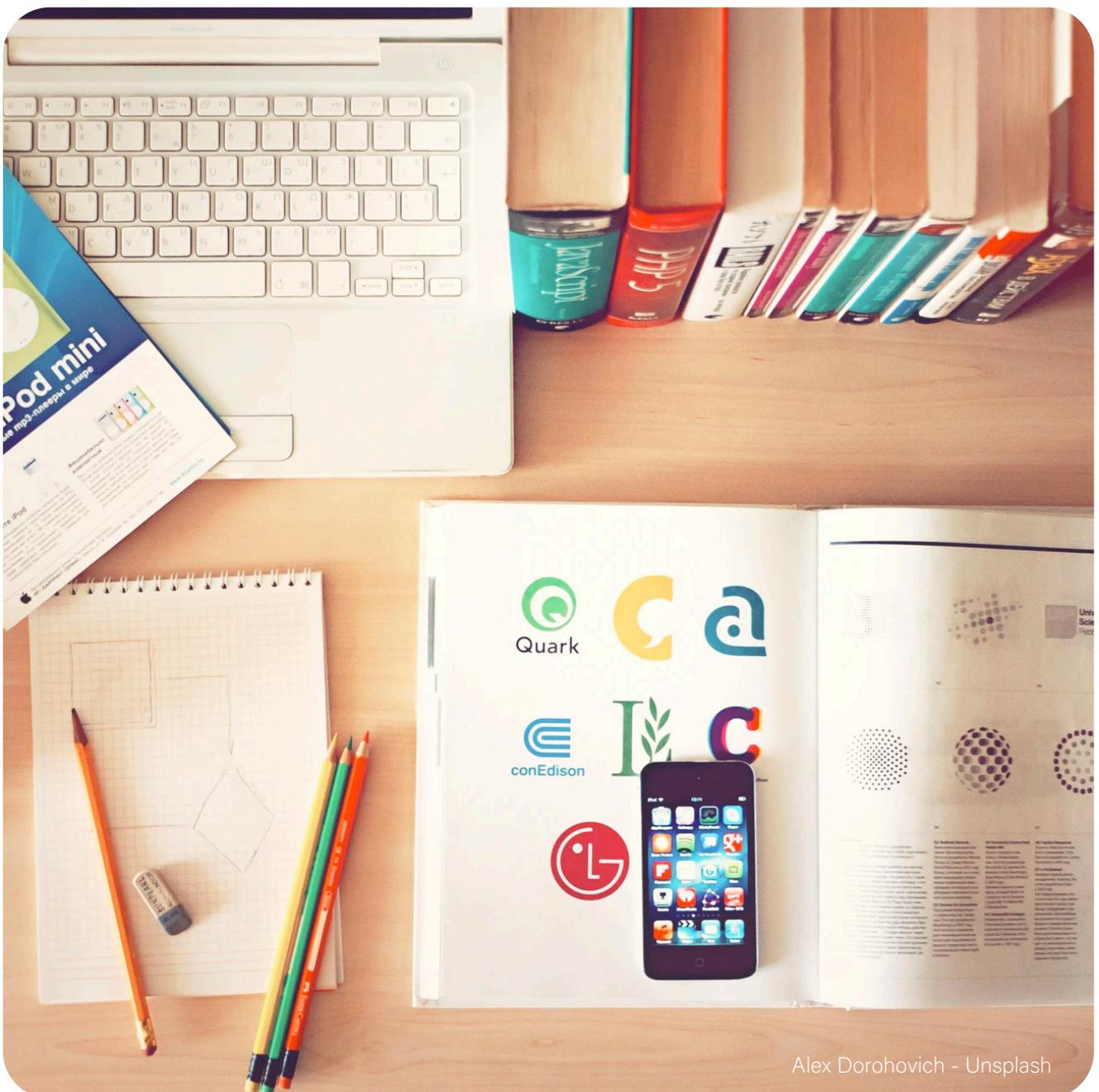
Pour l'approfondissement des outils pédagogiques et autres productions, avec de l'expertise avérée, le Pôle EP doit s'aménager un temps pour l'étude et la recherche afin de mettre à jour les données archivées et statistiques que comportent beaucoup de ses outils pédagogiques.

Le MRAX dispose des atouts et des ressources nécessaires pour réussir le pari de travailler effacement dans l'éducation antiraciste au grand bénéfice de nos populations. Avec une équipe si restreinte, nous avons pu accomplir un travail colossal dans des conditions difficiles, ce qui a nécessité des efforts immenses dans certains domaines pour travailler au plus proche des publics. Il reste encore et encore à faire pour une organisation comme la nôtre qui a une mission pour lutter contre les discriminations mais, déterminés nous vaincrons du racisme, ce montre que se développe à l'échelle planétaire. Ce n'est pour nous qu'une question de vision, de méthode et d'organisation.



Malamine FADIABA (Coordinateur EP - Formateur, Animateur)

# SERVICE COMMUNICATION DOCUMENTATION



Alex Dorohovich - Unsplash

## 2. 11 | LE SERVICE COMMUNICATION-DOCUMENTATION

### Contexte

#### EN INTERNE

Cela fait plusieurs années que le service communication travaille à visibiliser le MRAX au niveau médiatique et au niveau associatif belge.

Durant cette période, notre objectif de communication était principalement d' « exister », d'être présent là où nos thématiques d'intervention étaient concernées et de réagir sur toute l'actualité liée à notre objet social.

D'une part, nous cherchions à montrer que nous étions « actifs », d'autre part il s'agissait de redorer le blason du MRAX terni par un passé houleux. Après une saga MRAX médiatisée à son désavantage, il nous fallait valoriser nos actions afin que ces incidents passent au second plan.

En conséquence, nous avons communiqué beaucoup et sur tout. Au vu de nos partenariats, de nos sollicitations et de notre présence médiatique, on observe une nette amélioration. On peut affirmer que le MRAX est plus crédible en 2019 qu'il ne l'était en 2013 et que nous jouissons d'une meilleure image aujourd'hui.

Néanmoins, beaucoup reste à faire, malgré les avancées. Nous subissons l'actualité sans véritablement influencer le débat, la législation où le militantisme des racisés.

#### EN EXTERNE

De nombreux indicateurs de la politique nationale, et même internationale, suite aux élections qui ont vu la montée de l'extrême droite, font de la lutte antiraciste une priorité en 2019.

La radicalisation à droite des positions rend la mission du MRAX chaque jour plus que nécessaire et plus périlleuse. On assiste à une banalisation croissante à tous les niveaux des discours politiques, actes et mesures racistes et discriminants.

Ce climat politique xénophobe démontre que le chemin reste encore long mais nous interpelle sur les nombreux chantiers à investir et les (tristes) opportunités à saisir pour mettre à l'agenda le combat antiraciste.

De plus, le MRAX reste à ce jour le seul mouvement antiraciste pluraliste en Belgique francophone, si nous n'agissons pas et nous ne faisons pas entendre notre voix, personne ne le fera à notre place, pas avec notre lecture de l'antiracisme en tout cas.

## Actions

L'année 2019, a été riche en termes de communication pour le MRAX. En effet, l'association est intervenue un nombre de fois important dans la presse, souvent présentée comme une figure de référence dans la lutte antiraciste.

Nous pouvons également remarquer une croissance importante en ce qui concerne la présence des réseaux sociaux.



### L'incitation à la haine en hausse, selon le Mrax

Le nombre d'incitation à la haine est surtout en hausse sur les réseaux sociaux.



Carlos Crespo (MRAX): "Il y a une certaine banalisation de la parole raciste dans les médias"



Le président du Mrax veut "en finir avec Daech"

Belgique

«Chez Lequet»: le Mrax, le mouvement contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie, condamne les propos du restaurateur

Contenus presse qui mentionne le MRAX du 01/01/2019 au 31/12/2019

■ = « MRAX » apparaît dans le titre

	<b>Date</b>	<b>Média</b>	<b>Titre</b>	<b>URL</b>	<b>Contenu</b>
1	12/01/2019	La Libre	Le président du Mirax veut « en finir avec Daech »	<a href="https://www.lalibre.be/belgique/le-president-du-mrax-veut-en-finir-avec-daech-5c38e21cd8ad5878f0f8cc61">https://www.lalibre.be/belgique/le-president-du-mrax-veut-en-finir-avec-daech-5c38e21cd8ad5878f0f8cc61</a>	Opinion de Carlos Crespo sur Daech
2	23/01/2019	L'Écho	«La gauche doit faire son examen de conscience» (Carlos Crespo)	<a href="https://www.lecho.be/opinions/general/la-gauche-doit-faire-son-examen-de-conscience-carlos-crespo/10090268.html">https://www.lecho.be/opinions/general/la-gauche-doit-faire-son-examen-de-conscience-carlos-crespo/10090268.html</a>	Opinion de Carlos Crespo sur la gauche
3	18/03/2019	SudInfo	Une grande manifestation contre le racisme aura lieu dimanche prochain à Bruxelles	<a href="https://www.sudinfo.be/id108174/article/2019-03-18/une-grande-manifestation-contre-le-racisme-aura-lieu-dimanche-prochain-bruxelles">https://www.sudinfo.be/id108174/article/2019-03-18/une-grande-manifestation-contre-le-racisme-aura-lieu-dimanche-prochain-bruxelles</a>	Commentaire d'Esther Kouablan sur la manifestation
4	18/03/2019	Le Soir	Une grande manifestation contre le racisme aura lieu dimanche prochain à Bruxelles	<a href="https://www.lesoir.be/213038/article/2019-03-18/une-grande-manifestation-contre-le-racisme-aura-lieu-dimanche-prochain-bruxelles">https://www.lesoir.be/213038/article/2019-03-18/une-grande-manifestation-contre-le-racisme-aura-lieu-dimanche-prochain-bruxelles</a>	Commentaire d'Esther Kouablan sur la manifestation
5	21/03/2019	RTBF	Carlos Crespo (MRAX): «Il y a une certaine banalisation de la parole raciste dans les médias»	<a href="https://www.rtbf.be/info/societe/detail_carlos-crespo-il-y-a-une-certaine-banalisation-de-la-parole-raciste-dans-les-medias?id=10176520">https://www.rtbf.be/info/societe/detail_carlos-crespo-il-y-a-une-certaine-banalisation-de-la-parole-raciste-dans-les-medias?id=10176520</a>	Intervention de Carlos Crespo à la radio Jour Première à l'occasion de la Journée internationale de l'élimination de la discrimination raciale

6	22/03/2019	Solidaire	Manifestation contre le racisme du 24 mars: «Nous devons former un bloc contre le racisme»	<a href="https://www.solidaire.org/articles/manifestation-contre-le-racisme-du-24-mars-nous-devons-former-un-bloc-contre-le-racisme">https://www.solidaire.org/articles/manifestation-contre-le-racisme-du-24-mars-nous-devons-former-un-bloc-contre-le-racisme</a>	Commentaire d'Esther Kouablan sur la manifestation
7	24/03/2019	RTL Info	Plus de 5.000 personnes à la manifestation contre le racisme à Bruxelles: le nombre d'incidents en nette augmentation en Bel-gique	<a href="https://www.rtl.be/info/regions/bruxelles/grande-manifestation-contre-le-racisme-ce-di-manche-le-nombre-d-incidents-en-nette-augmentation-en-belgique-1110592.aspx">https://www.rtl.be/info/regions/bruxelles/grande-manifestation-contre-le-racisme-ce-di-manche-le-nombre-d-incidents-en-nette-augmentation-en-belgique-1110592.aspx</a>	Commentaire d'Esther Kouablan sur la manifestation
8	24/03/2019	De Morgen	Duizenden mensen betogen in Brussel tegen racisme	<a href="https://www.demorgen.be/nieuws/duizenden-mensen-betogen-in-brussel-tegen-racisme_b9140072/?referer=https%3A%2F%2Fwww.google.com%2F">https://www.demorgen.be/nieuws/duizenden-mensen-betogen-in-brussel-tegen-racisme_b9140072/?referer=https%3A%2F%2Fwww.google.com%2F</a>	Mentionne la participation du MRAX à la manifestation
9	2/04/2019	CCLJ	CARNAVAL D'ALOST : POUR-QUOI LA CONDAMNATION N'EST-ELLE PAS UNANIME?	<a href="https://www.cclj.be/actu/politique-societe/carnaval-alost-pourquoi-condamnation-est-elle-pas-unanime">https://www.cclj.be/actu/politique-societe/carnaval-alost-pourquoi-condamnation-est-elle-pas-unanime</a>	Commentaire d'Esther Kouablan sur le carnaval d'Alost
10	3/04/2019	BX1	"Qu'avons-nous fait pour mériter d'être à ce point déshumanisées?"; le message de paix de Nabila, victime d'une agression islamophobe à Uccle	<a href="https://bx1.be/news/quavons-nous-fait-pour-meriter-detre-a-ce-point-deshumanisees-le-message-de-paix-de-nabila-victime-dune-agression-islamophobe-a-uccle/">https://bx1.be/news/quavons-nous-fait-pour-meriter-detre-a-ce-point-deshumanisees-le-message-de-paix-de-nabila-victime-dune-agression-islamophobe-a-uccle/</a>	Mentionne MRAX comme association où il est possible de porter plainte pour discriminations raciales

11	10/04/2019	La Libre	Enfants de djihadistes: ne laissons aucune victoire posthume au «Califat»	<a href="https://www.lalibre.be/debats/opinions/enfants-de-djihadistes-ne-laissons-aucune-victoire-posthume-au-califat-fat-5cadfc6f7b50a60b45a4c8fa">https://www.lalibre.be/debats/opinions/enfants-de-djihadistes-ne-laissons-aucune-victoire-posthume-au-califat-fat-5cadfc6f7b50a60b45a4c8fa</a>	Opinion de Carlos Crespo sur les enfants de djihadistes
12	11/04/2019	Multiulb	Multiculturalité et racisme : quelques cas belges	<a href="https://multiulb.com/multiculturalite-racisme-cas-belges/">https://multiulb.com/multiculturalite-racisme-cas-belges/</a>	Discours d'Esther Kouablan sur le racisme à la manifestation du 24 mars
13	2/05/2019	Journal de Résistances	RésistanceS une fois encore présentent à la fête du premier mai	<a href="http://resistances-infos.blogspot.com/2019/05/las-bl-resistances-le-journal-de.html">http://resistances-infos.blogspot.com/2019/05/las-bl-resistances-le-journal-de.html</a>	MRAX invité à l'événement
14	27/05/2019	DH	Carlos Crespo, président du MRAX: «Je pense que le record des 541 jours risque d'être battu»	<a href="https://www.dhnet.be/actu/belgique/carlos-crespo-president-du-mrax-je-pense-que-le-record-des-541-jours-risque-d-etre-battu-5ceb-b5f79978e223b1fc28a0">https://www.dhnet.be/actu/belgique/carlos-crespo-president-du-mrax-je-pense-que-le-record-des-541-jours-risque-d-etre-battu-5ceb-b5f79978e223b1fc28a0</a>	Déclaration de Carlos Crespo
15	27/05/2019	Vert Togo	Un togolais élu député sur la liste des candidats Écolo en Belgique	<a href="https://vert-togo.com/un-togolais-elu-depute-sur-la-liste-des-candidats-ecolo-en-belgique/">https://vert-togo.com/un-togolais-elu-depute-sur-la-liste-des-candidats-ecolo-en-belgique/</a>	Mentionne que Kalvin Soirese a travaillé au MRAX
16	28/05/2019	Lome Infos	Le Togo représenté au parlement Belge	<a href="https://www.lomeinfos.com/le-togo-represente-au-parlement-belge/">https://www.lomeinfos.com/le-togo-represente-au-parlement-belge/</a>	Mentionne que Kalvin Soirese a travaillé au MRAX

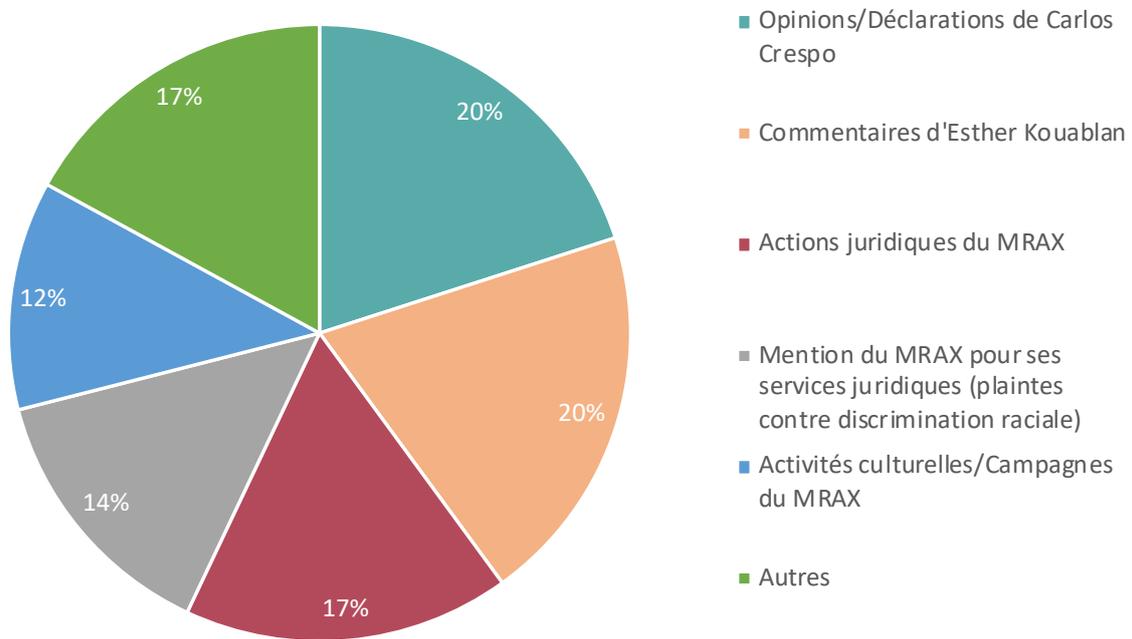
17	4/06/2019	todayinLiege	Prix du Triangle rouge d'Or pour le journaliste liégeois David Leloup	<a href="https://www.todayinliege.be/prix-du-triangle-rouge-dor-pour-le-journaliste-liegeois-david-leloup/">https://www.todayinliege.be/prix-du-triangle-rouge-dor-pour-le-journaliste-liegeois-david-leloup/</a>	Mentionne MRAX comme partenaire de l'événement
18	5/06/2019	La Meuse	Portrait de député: Kalvin Soirese, éternel insatisfait	<a href="https://verviers.lameuse.be/397693/article/2019-06-05/portrait-de-depute-kalvin-soirese-eternel-insatisfait">https://verviers.lameuse.be/397693/article/2019-06-05/portrait-de-depute-kalvin-soirese-eternel-insatisfait</a>	Mentionne que Kalvin Soirese a travaillé au MRAX
19	18/06/2019	SudInfo	Le MRAX saisit la Justice et mobilise contre le Vlaams Belang	<a href="https://www.sudinfo.be/id125594/article/2019-06-18/le-mrax-saisit-la-justice-et-mobilise-contre-le-vlaams-belang">https://www.sudinfo.be/id125594/article/2019-06-18/le-mrax-saisit-la-justice-et-mobilise-contre-le-vlaams-belang</a>	Explications de l'action du MRAX qui saisit la justice contre le Vlaams Belang
20	20/06/2019	HLN	RTL-nieuwslezers bij haar debuit meteen slachtoffer van racistische reacties	<a href="https://www.hln.be/nieuws/binnenland/rtl-nieuwslezers-bij-haar-debuut-meteen-slachtoffer-van-racistische-reacties_a8708be9/?referrer=https%3A%2F%2Fwww.google.com%2F">https://www.hln.be/nieuws/binnenland/rtl-nieuwslezers-bij-haar-debuut-meteen-slachtoffer-van-racistische-reacties_a8708be9/?referrer=https%3A%2F%2Fwww.google.com%2F</a>	Mentionne MRAX concernant les propos racistes que Salima Bebbas a reçus
21	20/06/2019	Het Nieuwsblad	Nieuwslezers van RTL bij haar debuit meteen slachtoffer van racistische reacties	<a href="https://www.nieuwsblad.be/cnt/dmf20190620_04470504">https://www.nieuwsblad.be/cnt/dmf20190620_04470504</a>	Mentionne MRAX concernant les propos racistes que Salima Bebbas a reçus

22	20/06/2019	Nord Éclair	Salima Belabbas victime de propos racistes: le CSA réagit	<a href="https://www.nordeclair.be/403522/article/2019-06-20/salima-belabbas-victime-de-propos-racistes-le-csa-reagit">https://www.nordeclair.be/403522/article/2019-06-20/salima-belabbas-victime-de-propos-racistes-le-csa-reagit</a>	Mentionne MRAX concernant les propos racistes que Salima Bebbas a reçus
23	2/08/2019	Le Vif	«Ceci n'est pas une fable ou comment la N-VA ridiculise l'oeuvre d'Ésope»	<a href="https://www.levif.be/actualite/belgique/ceci-n-est-pas-une-fable-ou-comment-la-n-va-ridiculise-l-oeuvre-d-esope/article-opinion-1172527.html">https://www.levif.be/actualite/belgique/ceci-n-est-pas-une-fable-ou-comment-la-n-va-ridiculise-l-oeuvre-d-esope/article-opinion-1172527.html</a>	Opinion de Carlos Crespo
24	09/2019	AxelleMag	Cinq questions à Aurélie Mulowa, victime de cyber-harcèlement raciste et sexiste : elle a porté plainte	<a href="https://www.axellemag.be/cyber-harcèlement-raciste-et-sexiste/">https://www.axellemag.be/cyber-harcèlement-raciste-et-sexiste/</a>	Mentionne MRAX comme association où il est possible de porter plainte pour discriminations raciales
25	16/09/2019	DH	Le Conseil d'Etat a annulé la redevance administrative instaurée par Theo Francken pour les dossiers des étrangers	<a href="https://www.dhnet.be/actualite/belgique/le-conseil-d-etat-a-annule-la-redevance-administrative-instaurée-par-theo-francken-pour-les-dossiers-des-etrangers-5d7f9b10f20d5a53cce6840a">https://www.dhnet.be/actualite/belgique/le-conseil-d-etat-a-annule-la-redevance-administrative-instaurée-par-theo-francken-pour-les-dossiers-des-etrangers-5d7f9b10f20d5a53cce6840a</a>	Déclaration de Carlos Crespo sur la décision du Conseil de l'État sur la redevance administrative
26	16/09/2019	7sur7	Visa de séjour: le Conseil d'État annule la redevance imposée par Theo Francken aux étrangers	<a href="https://www.7sur7.be/belgique/visa-de-sejour-le-conseil-d-etat-annule-la-redevance-imposee-par-theo-francken-aux-etrangers_ae76585a/">https://www.7sur7.be/belgique/visa-de-sejour-le-conseil-d-etat-annule-la-redevance-imposee-par-theo-francken-aux-etrangers_ae76585a/</a>	Mentionne MRAX qui a introduit un recours avec plusieurs autres organisations sur l'arrêté royal Theo Francken

27	16/09/2019	Gazet van Antwerpen	Raad van State vernietigt 'vreemdelingentaks' Theo Francken	<a href="https://www.gva.be/cnt/dmf20190916_04611659/raad-van-state-vernietigt-vreemdelingen-taks-theo-francken">https://www.gva.be/cnt/dmf20190916_04611659/raad-van-state-vernietigt-vreemdelingen-taks-theo-francken</a>	Mentionne MRAX qui a introduit un recours avec plusieurs autres organisations sur l'arrêté royal de Theo Francken
28	16/09/2019	Bruzz	Raad van State vernietigt verhoogde vreemdelingentaks van Theo Francken	<a href="https://www.bruzz.be/politiek/raad-van-state-vernietigt-verhoogde-vreemdelingen-taks-van-theo-francken-2019-09-16">https://www.bruzz.be/politiek/raad-van-state-vernietigt-verhoogde-vreemdelingen-taks-van-theo-francken-2019-09-16</a>	Mentionne MRAX qui a introduit un recours avec plusieurs autres organisations sur l'arrêté royal de Theo Francken
29	16/09/2019	VRT	Raad van State vernietigt besluit Francken over verhoging kosten voor verblijfsvergunningen	<a href="https://www.vrt.be/vrtnws/nl/2019/09/16/raad-van-state-vernietigt-besluit-francken-met-hogere-kosten-voor/">https://www.vrt.be/vrtnws/nl/2019/09/16/raad-van-state-vernietigt-besluit-francken-met-hogere-kosten-voor/</a>	Mentionne MRAX qui a introduit un recours avec plusieurs autres organisations sur l'arrêté royal de Theo Francken
30	16/09/2019	Le Soir	Le Conseil d'Etat annule la redevance administrative de Theo Francken pour les dossiers des étrangers	<a href="https://www.lesoir.be/247928/article/2019-09-16/le-conseil-detat-annule-la-redevance-administrative-de-theo-francken-pour-les">https://www.lesoir.be/247928/article/2019-09-16/le-conseil-detat-annule-la-redevance-administrative-de-theo-francken-pour-les</a>	Mentionne MRAX qui a introduit un recours avec plusieurs autres organisations sur l'arrêté royal de Theo Francken

31	01/10/2019	RTBF	«Bombarder Molenbeek»: la plainte belge contre Eric Zemmour classée sans suite	<a href="https://www.rtbf.be/info/societe/detail_bombarder-molenbeek-la-plainte-belge-contre-eric-zemmour-classee-sans-suite?id=10328551">https://www.rtbf.be/info/societe/detail_bombarder-molenbeek-la-plainte-belge-contre-eric-zemmour-classee-sans-suite?id=10328551</a>	Déclaration de Carlos Crespo sur les commentaires d'Éric Zemmour
32	7/10/2019	L'encore Noir	Dan Philip annonce son départ de la Ligue des Noirs du Québec lors du 50e de la Ligue	<a href="http://lencrenoir.com/dan-philip-annonce-son-depart-de-la-ligue-des-noirs-du-quebec-lors-du-50e-de-la-ligue/">http://lencrenoir.com/dan-philip-annonce-son-depart-de-la-ligue-des-noirs-du-quebec-lors-du-50e-de-la-ligue/</a>	Mentionne la venue d'Esther Kouablan au 50 <sup>ème</sup> anniversaire de la Ligue des Noirs de Québec
33	28/10/2019	Flair	Le MRAX démonte 10 préjugés faux et injustes sur les femmes voilées	<a href="https://www.flair.be/fr/lifestyle/societe/le-mrax-de-monte-10-prejuges-faux-et-injustes-sur-les-femmes-voilees/">https://www.flair.be/fr/lifestyle/societe/le-mrax-de-monte-10-prejuges-faux-et-injustes-sur-les-femmes-voilees/</a>	Présentation de l'affiche du MRAX concernant les préjugés sur les femmes qui portent le foulard
34	19/12/2019	Paris Match	Jérôme Jamin sur le boom du Belang : « Pour ces partis d'extrême droite, la vraie menace c'est l'islam »	<a href="https://parismatch.be/actualites/politique/349991/voici-les-raisons-de-la-percee-du-vlaams-belang">https://parismatch.be/actualites/politique/349991/voici-les-raisons-de-la-percee-du-vlaams-belang</a>	Mentionne le débat « <b>Comment lutter contre l'extrême droite et le racisme sur les réseaux sociaux</b> » organisé par le MRAX
35	20/12/2019	Nova Cinéma	Raisons les centres fermés	<a href="https://www.nova-cinema.org/prog/2019/175-decembre/raisons-les-centres-fermes/article/a-l-usage-des-vivants">https://www.nova-cinema.org/prog/2019/175-decembre/raisons-les-centres-fermes/article/a-l-usage-des-vivants</a>	Présentation de la soirée organisée en collaboration avec Nova Cinéma

Mentions presse 2019



**Sujets récurrents :**

- Manifestation contre le racisme du 24 mars 2019
- L'annulation de l'arrêté royal sur la redevance administrative pour les dossiers des étrangers émis par Théo Francken
- Propos racistes reçus par la journaliste Salima Bebbas
- Élection de Kalvin Soiresse, ancien juriste à MRAX

**FACEBOOK**

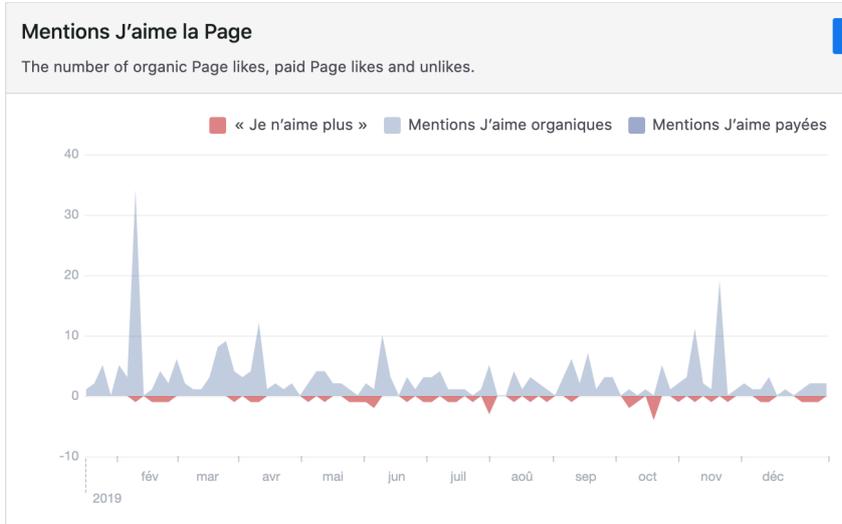
	01/01/2019	31/12/2019
Nombre de likes	6 112	6 769

En l'espace d'un an, la page Facebook du MRAX a acquis 657 «j'aime». Ce qui fait une moyenne de 54,75 nouvelles mentions «j'aime» par mois. Il y eut un pic de 34 nouveaux «j'aime» le 25 janvier 2019.

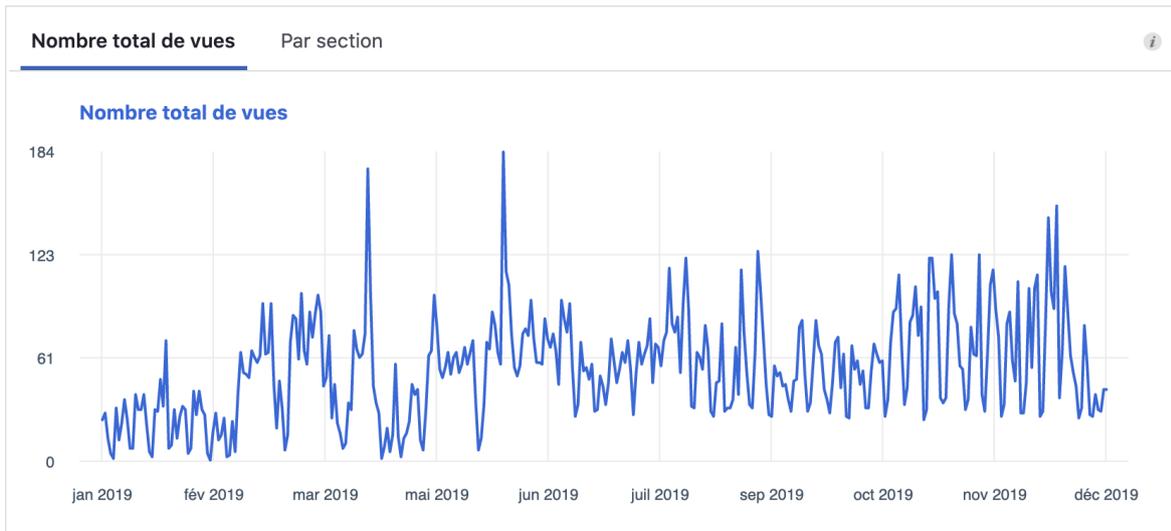
En parallèle, nous pouvons observer une recrudescence plus ou moins constante dans le nombre total de vues. Connaissant un pic de 184 vues entre le mois de mai et juin.

Cependant, le nombre de visiteurs a été plutôt irrégulier. Le pic a été atteint entre le mois de mai et juin, avec 76 visiteurs en une journée.

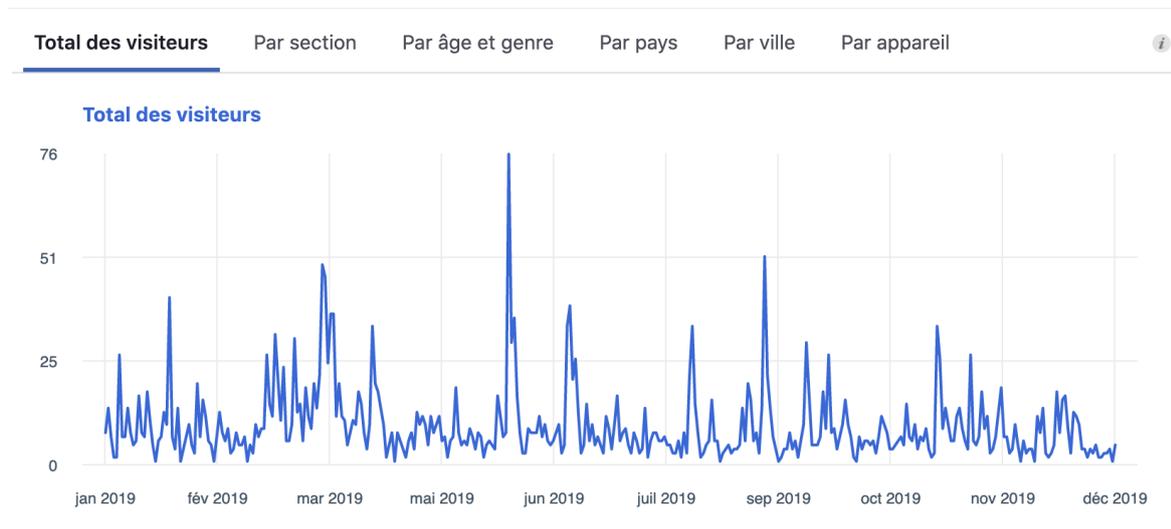
## Mentions «J'aime» de la Page Facebook (01/01/2019 - 31/12/2019)



## Nombre total de vues de la Page Facebook (01/01/2019 - 31/12/2019)



## Nombre total de visiteurs de la Page Facebook (01/01/2019 - 31/12/2019)



## Perspectives

La chargée de communication a travaillé sur un projet de stratégie de communication qui évoque des pistes pour rendre notre communication à l'endroit du public plus efficace.

Notre organisation ayant compris l'impact des médias et des médias sociaux dans la vie de notre société actuelle, nous souhaitons porter un accent particulier sur la mise en place d'une stratégie de communication qui puisse clairement mettre en avant notre ligne directrice et les missions qui sont celles de notre organisation.

### LES OBJECTIFS GENERAUX VISÉS

- **Faire prendre conscience**

La déconstruction des préjugés et discours légitimant la stratification de la société entre dominants et dominés. Il s'agit à la fois de mettre en lumière et de dénoncer la relation structurelle de domination qui régit les rapports sociaux et qui est à la source de toutes les formes du racisme et des discriminations.

- **Faire agir**

La mobilisation, des racisés en priorité et des militants ensuite, afin qu'ils puissent être formés et informés pour réagir aux discriminations qu'ils subissent. Cette communication vise donc principalement à faire adhérer à notre cause et à provoquer un changement d'attitude chez les racisés

### COMMUNICATION ET PUBLIC

- Aux racisés : Lorsqu'on veut mobiliser
- Aux dominés et tous les militants des droits humains : Lorsqu'on veut favoriser les convergences et la solidarité

- Aux dominants : lorsqu'on réclame justice

### PERSPECTIVES

Pendant longtemps le MRAX a souffert de la mauvaise presse dû aux conflits internes passés. Aujourd'hui, il est plus qu'opportun d'établir une stratégie de communication nouvelle pour accroître la visibilité du MRAX, ses services et son engagement pour pouvoir aider encore plus de gens dans le besoin.

Ce faisant, avant toute mise en place d'une nouvelle stratégie de communication, il est absolument nécessaire d'analyser la communication actuelle et passée de l'association. La chargée de communication s'assurera d'éplucher l'historique de la communication du MRAX pour ainsi déterminer les points d'amélioration et les éventuelles lacunes.

Estimant pertinent de permettre à un plus grand nombre de lire notre site web, il est prévu de le traduire d'abord en anglais puis en néerlandais, les publications liées aux services social et juridique, ainsi que les grandes thématiques qui y seront développées.

Pour clôturer, les changements structurels de communication seront un gros chantier à long terme dont une partie des résultats sera visible à la fin de l'année. Ces changements seront le fruit d'un travail d'équipe : en écoutant les besoins/suggestions/conseils de chaque service.

	<b>Constat</b>	<b>Perspectives</b>	<b>Objectifs</b>
<p><b>Identité visuelle</b></p>	<p>Le problème majeur dans la communication en ligne du MRAX est l'absence d'une identité visuelle. Il n'y a pas de code couleurs, typographies ou de graphismes propres au MRAX. Ce qui rend difficile au public de reconnaître les messages de l'association (affiches, newsletters, site web, réseaux sociaux etc.)</p> <p>Par exemple, quand on pense au jaune flash et noir, on pense directement à Amnesty International. Par ailleurs, leurs affiches sont reconnaissables directement car ils respectent leur identité visuelle dans toutes leurs communications.</p> <p>Le MRAX nécessite une identité visuelle qui marque les esprits pour fortifier sa présence en ligne et toutes ses communications qui en découlent.</p>	<p>Pour ce faire, il faudra, premièrement, un nouveau logo. Le logo est la vitrine de l'association, il est primordial qu'il soit réalisé professionnellement. Ainsi, ce sera soit la chargée de communication, soit un.e graphiste freelance qu'on engagera qui s'occupera de la conception du logo. La conception du logo jusqu'à la décision finale prendra 1 mois.</p> <p>Deuxièmement, il faudra établir une identité visuelle, c'est-à-dire, déterminer les typographies, les couleurs, le style de graphisme qui apparaîtront sur toutes les communications du MRAX. La chargée de communication s'occupera de mettre en place ce dernier. La définition d'une identité visuelle prendra 1 mois après le choix du nouveau logo.</p>	<p>Le but sera d'avoir une nouvelle identité visuelle pour fin septembre, début octobre. Ainsi, pour la rentrée, MRAX fera peau neuve et toutes ses communications ultérieures seront cohérentes et efficaces.</p> <p>Il sera difficile de mesurer l'impact d'une nouvelle identité visuelle sur le public mais nous pourrions voir une cohérence visuelle dans toutes les communications.</p>

	Constat	Perspectives	Objectifs
<b>Le site web</b>	Le problème principal du site web découle directement de l'absence d'identité visuelle. Le webdesign paraît confus et manque de structures. Le site web est un canal primordial car les personnes qui ne connaissent pas le MRAX se tourneront sur ce dernier pour trouver les informations.	Après la mise en place d'une identité visuelle, il faudrait complètement refaire le webdesign pour qu'il soit plus clair et attractif aux yeux du public. Une réorganisation des rubriques et des contenus s'imposera également. Nous pourrions également imaginer de nouveaux contenus (articles de blogs, vidéos, affiches) à intégrer dans le site web.	La chargée de communication s'engagera de redéfinir le webdesign et toutes les structures. Cependant, il faut noter qu'il s'agit d'un gros chantier puisque tout est à refaire. Il s'agira d'un travail à long terme dont les résultats seront visibles en décembre 2020.
<b>Réseaux sociaux</b>	La page Facebook du MRAX a 7 084 likes (8/07/2021), ce qui est une audience assez conséquente. La page pourrait être améliorée en publiant des contenus plus créatifs et interpellant. Cependant, une grande partie du public belge se trouve également sur Instagram. Il serait propice pour le MRAX de créer une page Instagram et atteindre un public plus jeune et les sensibiliser sur les questions raciales en Belgique.	La chargée de communications créera une page Instagram, postant des contenus régulièrement. Nous pourrions imaginer des contenus éducatifs, qui touchent l'actualité, qui promeuvent les actions du MRAX etc.	Les objectifs principaux seront d'accroître la visibilité en ligne du MRAX et de toucher un public jeune. La création de la page Instagram sera également un gros chantier qui prendra au moins 2-3 mois (après la mise en place d'une identité visuelle).

	Constat	Perspectives	Objectifs
<b>Newsletters</b>	Malgré qu'il y ait 1296 personnes inscrites à la newsletter du MRAX (10/07/2020), 44% cliquent rarement le mail et du coup ne lisent le contenu. Par ailleurs, l'envoi de newsletter reste épars, ce qui rend difficile la fidélisation de l'audience.	Pour améliorer l'engagement de l'audience, il faudrait établir un calendrier de newsletter et organiser les contenus suivant l'actualité.	Accroître le nombre de personnes inscrites à la newsletter et surtout les fidéliser pour qu'elles lisent le contenu. Ainsi, les personnes seront informées des actions du MRAX régulièrement.

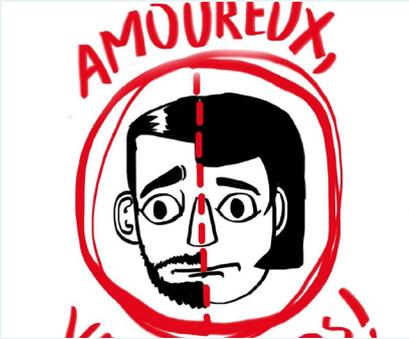


Ali NISHIKAWA (Nouvelle Chargée de communication)

# 03

## **PARTENARIATS, ÉVÈNEMENTS ET ACTIONS**

## PLATEFORMES DONT LE MRAX FAIT PARTIE



### AMOUREUX, VOS PAPIERS

« Amoureux, vos papiers ! » est un réseau de soutien aux couples victimes des politiques migratoires belges. Le réseau est né en 2015 du constat que les couples avec/sans papiers sont presque toujours soupçonnés de fraude dès qu'ils décident d'officialiser leur relation.

### COALITION NAPAR

La Coalition NAPAR est composée d'une soixantaine d'organisations belges. Elle mène des actions de plaidoyer pour un plan d'action interfédéral contre le racisme. Le 22 mai 2018, la Coalition NAPAR a organisé une séance d'information à la Chambre des représentants avec des témoignages et des propositions concrètes.



### PLATEFORME 2103

Collectif d'organisations et citoyens contre le racisme et la discrimination.

### COORDINATION DE LA PLATEFORME DES SANS-PAPIERS

La coordination des sans papiers est un réseau autonome de tous les collectifs sans papiers en lutte actuellement à Bruxelles/ en Belgique. La plateforme interpelle régulièrement les élu.e.s pour construire des solutions durables dignes d'un État de droit aux situations des personnes sans-papiers.



## NOS ACTIONS ET ÉVÉNEMENTS

### JANVIER

27



#### Commémoration Holocauste

Le MRAX a été invité en 2019 au parlement Bruxellois à participer à la journée commémorative de l'holocauste. Le président du MRAX, Carlos Crespo a honoré de sa présence cette invitation.

### MARS

8



#### Journée Internationale des femmes

Les femmes du MRAX, en soutien à toutes les femmes du monde, victimes de violence, ont initié une action de grève et de marche dont la fin a été de rejoindre l'esplanade de la gare centrale pour rejoindre les associations qui s'y étaient mobilisées pour cette journée.

21



#### Cérémonie « Ma plume contre le racisme »

À l'occasion de la journée internationale contre les discriminations raciales, le MRAX a organisé la remise de prix du concours «Ma plume contre le racisme». Le Ministre-Président Rudy Demotte, en charge de l'Égalité des chances et des Droits des femmes était présent pour féliciter les élèves.

24



### Journée Mondiale contre la discrimination raciale

Le MRAX a participé à la manifestation de cette journée, via la Plateforme2103. Au cours de cette manifestation, la Directrice a pris la parole au nom de la plateforme pour prononcer un discours le samedi 24 mars 2019.

## AVRIL

4



### Projection - Débats « Pagine Nacoste »

Le MRAX a participé à la projection du documentaire « Pagine Nacoste » qui traite du passé colonial italien. Esther Kouablan a participé aux discussions aux côtés de Sabrina Varani, la réalisatrice. L'événement a été organisé en collaboration avec le CFS asbl.

7



### Commémoration du génocide rwandais

Un article a été écrit par Doutrepont Elodie intitulé : Kwibuka 25 « *Souviens-toi, il y a 25 ans* » : Aujourd'hui, 07 avril 2019, marque les 25 ans du génocide qui a frappé le Rwanda en 1994. Durant 100 jours, le Rwanda est placé sous le signe de la commémoration. Commémorer pour ne jamais oublier, car ignorer l'histoire, c'est être condamné à la répéter.

24



## Charleroi antiracisme - conférences

Le MRAX a participé à la 5ème édition de l'événement « Charleroi anti-racisme ». Carlos Crespo est intervenu à la conférence *Quelle politique migratoire respectueuse des engagements internationaux de la Belgique ?*

MAI

23



## BXL Refugees

Le MRAX a assisté à l'inauguration de Brussels Refugees, qui est un refuge pour les personnes rejetées par leur entourage à cause de leur orientation sexuelle. Philippe Close, bourgmestre de la Ville de Bruxelles était présent à la cérémonie.

24

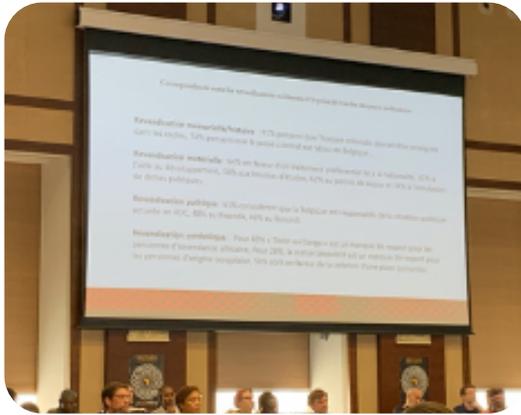


## Commémoration de l'attentat au Musée Juif de Belgique

L'équipe du MRAX, sur invitation, s'est rendu au Musée Juif pour la commémoration des attentats du 24 mai 2014

# JUIN

25



## Participation au lancement de la décennie afrodescendante en Belgique

« En proclamant cette Décennie, la communauté internationale distingue les personnes d'ascendance africaine comme groupe dont les droits humains doivent être promus et protégés. Environ 200 millions de personnes se considérant d'ascendance africaine vivent en Amérique. Des millions d'autres vivent dans diverses régions du monde, et ce, en dehors du continent africain. »

# AOÛT

29



## Le Musée du C/Kapitalisme

À l'occasion de l'événement « Le Musée du Capitalisme à la Bourse », Évariste PINI-PINI (vice-Président du MRAX) et Malamine FADIABA (Animateur formateur) sont intervenus en tant que conférenciers au sujet du capitalisme et de la néocolonisation.

# SEPTEMBRE

26



## Conférence de haut niveau de l'ECRI

La conférence a été organisée pour célébrer les 25 ans de l'ECRI (Commission européenne contre le racisme et l'intolérance). Le but était d'inviter les participant.e.s à réfléchir et d'échanger sur les nouvelles réponses face au racisme et à l'intolérance.

# OCTOBRE

26



## Conférence à l'Académie Royale de Belgique

Le MRAX a participé à la conférence «Public Opinion and forms of mobilization concerning asylum seekers and refugees in anti-migrants times», organisée par l'ULB, ULiège et KULeuven.

# NOVEMBRE

9



## La Nuit de Cristal

En commémoration à la Nuit de Cristal (Journée internationale contre le fascisme et l'antisémitisme), le MRAX, en collaboration avec d'autres associations, a organisé une visite guidée du Musée Juif, suivi d'un parcours mémoriel aux victimes de nazisme.

24



## Manifestation nationale féministe

À l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, le MRAX a participé à la manifestation nationale féministe organisée par la plateforme Mirabal.

# DÉCEMBRE

19



## Régularisation des sans-papiers

Au lendemain de la journée des travailleurs migrants, le CSC a organisé une manifestation pour dénoncer la condition de ces travailleurs. Le MRAX était présent pour soutenir la cause.

24



Projection-débat

## L'USAGE DES VIVANTS

AVEC SELMA BENKHELIFA, AVOCATE CHEZ PLN  
 JULIEN FANEY, RÉALISATEUR DU FILM ET PHILOSOPHE

## Projection Film - Débats « L'usage des vivants »

A l'occasion de la soirée de clôture de notre campagne #RasonsLesCentresFermés, le MRAX a organisé une projection du film "A l'usage des Vivants" suivi d'un débat sur la justice migratoire.

Un concert avec Abdel Abdelwahab Hakem a clos la cérémonie.



Hélène KOUAME (Bénévole - Recherche de fonds, Chargée de projets), Abobakre BOUHJAR (Formateur - Animateur)

## MISSION AU CANADA

### 50<sup>ÈME</sup> ANNIVERSAIRE DE LA LIGUE DES NOIRS DE QUÉBEC

En octobre 2019, le MRAX était invité à participer à la célébration du cinquantième anniversaire de la Ligue des Noirs de Québec qui travaille au quotidien à la lutte pour la défense des personnes afro-descendantes.

Dans le cadre de son projet portant sur la création d'une coalition internationale des associations antiracistes, la délégation du MRAX s'est servi de l'occasion pour aller à la rencontre de plusieurs associations antiracistes canadiennes, leur présenter le projet et d'établir une collaboration effective dans la lutte contre le racisme.



*Dan Philip, le président de la Ligue des Noirs du Québec. Un homme qui ne ménage pas ses efforts pour rapprocher les communautés ethniques et faire tomber les dernières barrières en matière de discrimination raciale. Mr Philip se caractérise par son combat pour les plus démunis et pour le triomphe de la justice, en tout temps et tous lieux.*

## La Ligue des Noirs du Québec

Fondée en 1969 à partir de la Ligue nationale des Noirs du Canada, la Ligue des Noirs du Québec œuvre à la défense des droits de la Communauté noire et à représenter leurs intérêts. Par ses interventions constantes en faveur des sans-voix, des opprimés, des moins favorisés, des laissés-pour-compte, des marginaux et de toutes les victimes, elle n'hésite pas à monter au créneau pour dénoncer les injustices, les discriminations et les abus de pouvoir.

La Ligue sensibilise les gouvernements, les secteurs public, parapublic et privé, à l'importance de donner des chances et des opportunités

égales à tous les citoyens. Elle entame régulièrement des démarches judiciaires pour défendre les victimes. Elle assiste administrativement toutes les personnes qui en ont besoin, notamment lorsqu'il est question de recherche d'un emploi. Enfin, en tant qu'instrument d'éducation populaire, elle encourage les citoyens à participer dans tous les aspects de la vie économique et politique.

Site Web :

<https://liguedesnoirs.org/>

E-mail :

[info.ligue@videotron.ca](mailto:info.ligue@videotron.ca)



**mepacq**

**Mouvement d'éducation populaire et d'action communautaire du Québec**

Le Mouvement d'éducation populaire et d'action communautaire du Québec naît de la volonté de groupes populaires, désireux de se regrouper autour de la notion d'« éducation populaire autonome ». Le MEPACQ a pour objectif de travailler à la transformation sociale dans une perspective de justice sociale, par des pratiques de l'éducation populaire autonome. Pour remplir ce mandat, il entend s'impliquer dans toutes les luttes sociales, en

les soutenant, en y participant, en les initiant et en s'outillant.

Recourant à l'éducation populaire autonome pour faire changer les choses, le mouvement travaille à la reconnaissance, au financement et au développement de cette pratique.

Site web : <http://www.mepacq.qc.ca/>

E-mail : [info@mepacq.qc.ca](mailto:info@mepacq.qc.ca)

## Carrefour Jeunesse-Emploi Côte-des-Neiges



Créé en 1997, cette antenne de l'organisme communautaire québécois « Carrefour Jeunesse-Emploi » offre des activités et des services gratuits aux jeunes adultes, âgés de 16 à 35 ans, résidents ou de passage dans les quartiers de Côte-des-Neiges, Ville Mont-Royal et Outremont de la ville de Montréal.

L'objectif est d'aider les jeunes dans leur démarche d'intégration à l'emploi, de retour aux études ou dans leur projet de création d'entreprise.

En partenariat avec la Ligue des Noirs de Québec, ils ont mis sur pied un projet intitulé « Intégration Jeunesse ». Il propose aux jeunes de 16 à 30 ans et ayant des difficultés à s'insérer sur le marché de l'emploi une formation théorique et une formation au sein des entreprises pour des métiers de service à la clientèle, de secrétariat et de réceptionniste.

Site internet : <https://www.cjecdn.qc.ca/>  
E-mail : [info@cjecdn.qc.ca](mailto:info@cjecdn.qc.ca)

## Centre des organismes communautaires

Le Centre des organismes communautaires entend promouvoir la justice sociale, une citoyenneté active, la démocratie et un développement socio-économique juste en appuyant le renforcement des communautés et le développement sain des organisations.

Dans cette optique, elle cherche à améliorer la santé organisationnelle et à promouvoir le développement du milieu communautaire par le développement organisationnel et la formation en leadership, la diffusion d'informations, des analyses sociales, la recherche et par le renforcement des liens entre organisations et secteurs.

Site internet : <https://coco-net.org/>  
E-mail : [info@coco-net.org](mailto:info@coco-net.org)



## Ligue des droits et Libertés

Fondée en 1963, la Ligue des droits et libertés vise à faire connaître, à défendre et à promouvoir l'universalité, l'indivisibilité et l'interdépendance des droits contenus dans les chartes canadienne et québécoise et dans la Charte internationale des droits de l'Homme.

Pour ce faire, elle prend position, intervient auprès des instances gouvernementales ou autres, tant sur la scène nationale qu'internationale, pour dénoncer les situations de violation de droits de la personne. Elle mène également des activités d'information, de formation et de sensibilisation afin de faire connaître le plus largement possible les enjeux de droits pouvant se rapporter à l'ensemble des aspects de la vie en société.

Site internet : <https://liguedesdroits.ca/>  
E-mail : [info@liguedesdroits.ca](mailto:info@liguedesdroits.ca)



## Carrefour des ressources en Interculturel

Fondé en 1999 sous le nom de « Concertation en Relations Inter-Culturelle », elle adoptera l'appellation « Carrefour des ressources en Interculturel » en 2003.

Au quotidien, l'association a pour objectif de rassembler et de développer des ressources dans le domaine interculturel, avec et pour les organisations et les habitant-e-s du quartier « Centre-Sud » de Montréal, afin de favoriser le rapprochement interculturel entre toutes les communautés du quartier.

Pour ce faire, elle entend mobiliser et cherche à influencer le quartier sur les enjeux interculturels collectifs en informant, en accompagnant, en documentant, en sensibilisant, en prenant des positions, en menant des projets collectifs, en s'impliquant dans la vie en société, etc.

Site internet : <https://criccentresud.org/>  
e-mail : [info@criccentresud.org](mailto:info@criccentresud.org)



## CONCLUSION

Pour conclure ce rapport, rappelons que le racisme est aussi un système qui divise pour mieux régner. Les causes de ces divergences relèvent de plusieurs facteurs. Il y a des facteurs historique, sociologique, culturel, politique et économique. Ils pourraient être la course à la légitimité et à la reconnaissance, conséquences du déni des identités culturelles, particulièrement des communautés issues de l'immigration et des ressortissants des anciennes colonies.

A partir du moment où ces différences ne sont pas reconnues dans l'espace public, particulièrement par les pouvoirs publics, surtout quand elles ne sont pas opposées aux principes qui fondent la démocratie, des tensions peuvent apparaître. Quand une communauté se sent moins reconnue dans les discriminations qui la touchent, il va de soi que l'organisation qui portent ses revendications fera ressortir cette « mal-reconnaissance ».

Or, on ne peut stratifier les discriminations en mettant sur une échelle de valeur les communautés minoritaires les plus discriminées aux moins discriminées, et vice versa. Car, les conséquences d'attitudes racistes ou discriminatoires, qu'elles touchent l'origine de la victime ou sa communauté d'origine, sont aussi dévastatrices, au même titre qu'une autre victime issue d'une autre communauté.

Le constat d'un certain traitement médiatique donne également le sentiment qu'une communauté est plus discriminée qu'une autre, faisant naître un sentiment d'injustice face au déficit de communication sur le vécu de ces communautés. Donc, il y a d'une part le rôle joué par les médias dans l'exacerbation des sentiments à cause

des traitements différenciés ou différents selon les communautés touchées par les questions du racisme.

La question des violences policières, la question des inégalités dans les écoles, l'accès au travail et au logement, le maintien dans la précarité des personnes vivant sans-papier sur le territoire belge, ou encore la questions des représentations dans le folklore et les carnivals belge à consonance dégradante, en particulier d'attitudes et comportements touchant à l'antisémitisme, l'islamophobie, la xénophobie, la négrophobie, la romaphobie, le racisme anti asiatique...restent à ce jour des réalités autour desquelles nous devons rester mobilisés.

Avec la montée du populisme des partis d'extrême droite en Belgique, on a vu une cristallisation des discours haineux dans la sphère politique, en flagrante violation de la législation en vigueur sur la question de la xénophobie et des discriminations.

Ces incitations à la haine de l'autre de certains politiques, non punis, alors que contrevenant aux articles 20, 21, 22, 444 de la Loi tendant à réprimer certains actes inspirés par le racisme ou la xénophobie du 30 juillet 1981 et mise à jour le 05 mars 2014, inoculent la peur de l'autre et le rejet de celui-ci en le désignant comme objet de sa haine.

Les actions que nous menons quotidiennement sur le terrain, à travers nos activités régulières, dans les plateformes et avec nos partenaires contre cet état de fait, sont la preuve que le législateur devra proposer une loi pour réprimer les discours haineux des politiques dans les médias et sur

les plateformes numériques. C'est pourquoi, dans ce rapport de l'année 2019, nous osons insister encore sur notre souhait de voir :

- **Renforcer les lois existant** en y intégrant la pénalisation des discours politiques par des articles précis les concernant. Engager la responsabilité des femmes et des hommes politiques qui utilisent les canaux de communication, culturels, numériques et sociaux pour distiller des discours xénophobes dans la ségrégation de la société et ester en justice contre eux.
- **Sanctionner les discours politiques** en mettant un avertissement aux auteur-e-s, puis engager une action en justice contre les récidivistes.
- **Ordonner un retrait plus rapide des discours politiques xénophobes** sur les plateformes numériques, journaux en ligne et médias sociaux.

L'année 2019, a été une année palpitante qui a vu une équipe se réunir pour redonner au MRAX une nouvelle image. Certes, du chemin reste à faire, mais l'ensemble des permanent-e-s et des administrice-teur-s du MRAX est plus que mobilisé pour réussir le pari de remettre notre organisation dans ses fondamentaux : **la lutte pour l'égalité et la paix entre tous les peuples, en restant une organisation pluraliste**, avec une démarche pédagogique pour permettre l'émancipation des publics en les dotant de connaissances et d'outils d'analyse critique. À travers l'Éducation permanente, les permanences sociale et juridique, à travers ses animations et ses formations, à travers ses plaidoyer (communiqué de presse, cartes blanches, etc.), le MRAX agit sur les représentations pour éduquer à l'antiracisme.



**mrax**

Mouvement contre le Racisme, l'Antisémitisme et la Xénophobie

**MRAX asbl**

Le MRAX est la plus ancienne organisation antiraciste en Belgique, née il y a plus de 60 ans sur les cendres du génocide nazi à l'initiative de Juifs résistants communistes

Rue de la Poste, 37 ▪ BE-1210 Bruxelles

▪ Tél. : +32 (0)2 209 62 50 ▪ Fax : +32 (0)2 218 23 71

Courriel : [mrax@mrax.be](mailto:mrax@mrax.be) ▪ Site : [www.mrax.be](http://www.mrax.be)

N° entreprise : 0415.750.215 ▪ N° compte : BE67 0012 3298 5487

**mrax**

Mouvement contre le Racisme, l'Antisémitisme et la Xénophobie

**MRAX ASBL**  
**37, Rue de la Poste - 1210 Bruxelles**  
**02 209 62 50**  
**[mrax@mrax.be](mailto:mrax@mrax.be)**